

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

---

→ GROUPE ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA

2018



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>9</b>
A.	ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	10
B.	RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	15
C.	RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	18
D.	RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	18
E.	AUTRES INFORMATIONS	19

<b>2</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>21</b>
A.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	22
B.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	27
C.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	28
D.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	32
E.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	34
F.	FONCTION ACTUARIELLE	36
G.	SOUS-TRAITANCE	36
H.	AUTRES INFORMATIONS	36

<b>3</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>37</b>
A.	INTRODUCTION	38
B.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	38
C.	RISQUE DE MARCHÉ	40
D.	RISQUE DE CRÉDIT	42
E.	RISQUE DE LIQUIDITÉ	43
F.	RISQUES OPÉRATIONNELS	44
G.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	45
H.	AUTRES INFORMATIONS	45

<b>4</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>47</b>
A.	ÉVALUATION DES ACTIFS	49
B.	ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	52
C.	ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	54
D.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	54

<b>5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>55</b>
A.	FONDS PROPRES	56
B.	SCR ET MCR	59
C.	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	60
D.	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	60
E.	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	60

<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>61</b>
----------	----------------	-----------

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

GRUPE DES ASSURANCES  
DU CRÉDIT MUTUEL SA

2 0 1 8

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 359 du Règlement Délégué 2015/35, la **société GACM SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière**. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du Règlement Délégué 2015/35 et présente en annexe l'ensemble des états quantitatifs annuels prévu par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site internet des Assurances du Crédit Mutuel : <http://acm.fr>.

# INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

**ACAV** : Assurances à capital variable

**ACPR** : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

**ACS** : Aide à la Complémentaire Santé

**ALM** : Asset Liability Management – Gestion Actif-Passif

**ANC** : Autorité des Normes Comptables

**BE** : Best Estimate – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

**BNB** : Banque Nationale de Belgique

**BSCR** : Basic Solvency Capital Requirement – Capital de Solvabilité de base

**CAA** : Commissariat Aux Assurances

**CRC** : Comité de la Réglementation Comptable

**EIOPA** : European Insurance and Occupational Pensions Authority – Autorité Européenne de surveillance des assurances et des pensions professionnelles

**FSMA** : Financial Services and Markets Authority - Autorité des Services et Marchés Financiers

**GIE** : Groupement d'Intérêt Économique

**IAS / IFRS** : International Accounting Standards / International Financial Reporting Standards – Normes comptables internationales

**LFR** : Loi de Finances Rectificative

**MCR** : Minimum Capital Requirement – Minimum de capital requis

**OPCVM** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

**ORSA** : Own Risk and Solvency Assessment – Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité

**PPE** : Provision pour Participation aux Excédents

**QRT** : Quantitative Reporting Template – État de reporting quantitatif Solvabilité II

**SCI** : Société Civile Immobilière

**SCR** : Solvency Capital Requirement – Capital de solvabilité requis

**SFCR** : Solvency and Financial Conditions Report – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

**TAG** : Taux Annuel Garanti

**UC** : Unités de Compte

**VA** : Volatility adjustment – Ajustement pour volatilité

# SYNTHÈSE

## Introduction

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 359 du Règlement Délégué 2015/35, la société GACM SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du Règlement Délégué 2015/35 et présente en annexe l'ensemble des états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

## Gouvernance

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et la société consolidante des autres entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Le GACM SA est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Le Directoire assure sa Direction effective. Elle est également dotée de quatre Responsables des fonctions clés, communs à toutes les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Conformément à la réglementation Solvabilité II, la société a adopté des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle. Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

La composition du Directoire du GACM SA n'a pas connu de changements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## Faits marquants

### Fusion GACM/NEA

L'année 2018 a été marquée par la réalisation de l'opération de fusion-absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA SA), la holding d'assurance du CMNE par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA), suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance-vie et non-vie de NEA SA (ACMN Vie SA et ACMN IARD SA) par les filiales d'assurance-vie et non-vie de GACM SA (ACM Vie SA et ACM IARD SA).

Les opérations de fusion des filiales d'assurance ont été approuvées par l'ACPR et les agréments publiés dans le *Journal officiel* du 27 juin 2018. En outre, la société ACM Vie SA a été agréée pour l'exercice de son activité dans les branches 1 et 2.

La société GACM SA est devenue, en conséquence de l'absorption de NEA, l'actionnaire unique des filiales d'assurance belge et luxembourgeoise de NEA, NELB SA et NELL SA.

Ces fusions ont permis au GACM de consolider ses positions en France et en Belgique, notamment en donnant accès au GACM et ses filiales aux réseaux de distribution du Crédit Mutuel Nord Europe.

À l'issue de cette fusion :

- NEA a été dissoute de plein droit sans liquidation et l'ensemble de son patrimoine, sans exception ni réserve, a été transféré au GACM ;
- dans les comptes sociaux du GACM, l'actif net apporté s'est élevé à 1 049 929 363,38 euros :
  - le capital du GACM a été augmenté de 122 241 943,50 euros et porté à 1 241 034 904 euros par l'émission de 7 886 577 actions,
  - une prime de fusion, égale à la différence entre l'actif net apporté et l'augmentation de capital, a été dotée à hauteur de 927 687 419,88 euros ;
- dans les comptes consolidés du GACM, l'absorption de NEA impacte les fonds propres consolidés à hauteur de 1 096 millions d'euros et le total du bilan à hauteur de 14 634 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Afin d'observer sur une base comparable l'évolution entre 2017 et 2018 de l'activité et de la situation financière, l'information comparative est indiquée en valeurs pro forma.

Les données pro forma au titre de l'exercice 2017 sont constituées des données publiées auxquelles ont été intégrées celles du groupe NEA.

### Possibilité de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur

La loi Bourquin a ouvert la possibilité pour un particulier de résilier annuellement son contrat d'assurance d'un emprunt immobilier.

Le GACM a adapté sa stratégie en conséquence en déployant une nouvelle offre dans l'ensemble des réseaux Crédit Mutuel et CIC dès le premier semestre 2018.

Celle-ci permet une meilleure adéquation entre les risques assurés et les primes encaissées tout au long de la vie du prêt. Ce contrat bénéficie en outre du maintien de l'acceptation médicale et offre aux assurés une couverture étendue avec des formalités médicales simplifiées.

Sur l'année 2018, le volume de résiliations est resté modéré.

### Événements naturels

Les événements naturels survenus en 2018 ont occasionné plus de 80 000 sinistres pour une indemnisation dépassant 130 millions d'euros, soit 50 millions d'euros de plus qu'au cours de l'année précédente. L'année 2017 avait elle-même déjà été touchée par de nombreux événements dont l'ouragan Irma.

L'événement le plus coûteux est la tempête Eleanor qui s'est abattue sur la France du 2 au 4 janvier 2018 et dont la charge atteint pour le GACM 17 millions d'euros (près de 14 000 sinistres).

Les très nombreux orages qui se sont succédé sur la période de mai à juin ont totalisé une charge de près de 42 millions d'euros et occasionné plus de 21 000 déclarations.

## Résultats et perspectives

Le début d'année 2018 laissait présager d'une remontée des taux longs : la croissance mondiale était dynamique et les banques centrales poursuivaient leur normalisation monétaire. Finalement, l'année a été marquée par une croissance moins forte que prévu et une multiplication de facteurs d'incertitudes (tensions commerciales, chute de certaines devises émergentes, montée des risques en Europe : Italie, Brexit, « gilets jaunes »), qui ont maintenu les taux bas en zone euro (0,71 % à fin 2018 pour l'emprunt d'État français à 10 ans) et ont fait évoluer les marchés actions de manière heurtée (-11 % pour le CAC40).

### Résultats

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 12,1 milliards d'euros fin 2018, en progression de 7,4 % pro forma. L'ensemble des branches contribue à ce développement soutenu.

En assurance-vie, la collecte est en hausse de 8,6 % après une année 2017 en repli. La stratégie visant à une meilleure diversification de l'épargne financière des assurés vers les supports en unités de compte (UC) a été maintenue. La part des supports en UC dans la collecte brute s'établit à 28,4 %, en ligne avec le marché.

Le chiffre d'affaires des assurances de biens s'élève à 2,1 milliards d'euros, en hausse de 6,3 % pro forma. L'automobile et l'habitation, qui représentent à eux deux 16 % du chiffre d'affaires assurances, présentent des progressions bien supérieures à celles observées sur le marché.

Les assurances de personnes représentent un axe majeur de développement. Le chiffre d'affaires s'élève à 3 milliards d'euros, en progression de 5,4 %. La santé est en hausse de 4,7 % grâce notamment au déploiement d'une nouvelle gamme en santé individuelle. En prévoyance individuelle, le chiffre d'affaires croît de 5,8 %, porté par le renouvellement de la gamme initié en 2017 et complété en 2018.

À fin 2018, le Groupe présente un résultat net de 855 millions d'euros, en hausse de 4,2 % pro forma, dont 846 millions

d'euros en quote-part du Groupe. Ce résultat traduit une activité dynamique et des frais maîtrisés mais il est grevé par les nombreux événements naturels survenus au cours de l'exercice, par des dotations aux provisions supplémentaires au titre des garanties incapacité de travail et invalidité et par la baisse des marchés financiers.

### Perspectives

L'année 2019 marque le lancement du Plan Stratégique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ensemble#nouveau monde, lequel repose sur la volonté de mettre les sociétaires et clients au cœur de la stratégie et la technologie au cœur des priorités. La contribution assurance à ce Plan Stratégique se veut ambitieuse et porteuse de sens au bénéfice des assurés.

Au premier rang de ses ambitions, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a choisi d'asseoir son développement sur l'excellence du service rendu au client. À ce titre, le GACM entend mettre à disposition des clients particuliers, professionnels, entrepreneurs ou issus du monde associatif, des services, digitaux ou non, visant à simplifier leurs démarches et à proposer, à chaque instant de la relation, une expérience qualitative et fidélisante.

Fidèle à ses valeurs mutualistes, le GACM a par ailleurs la volonté de faire vivre le sentiment fort d'appartenance à une communauté solidaire au service de la protection des personnes et de leur patrimoine. Dans ce cadre, le GACM a défini plusieurs priorités dans chacune de ses branches assurances.

En santé par exemple, le GACM a pour objectif de devenir un acteur majeur de la protection sociale afin que le Crédit Mutuel et le CIC soient identifiés comme des incontournables du secteur, au même titre que les mutuelles le sont aujourd'hui. Cette ambition se concrétisera en proposant aux assurés des solutions solidaires et innovantes, telles que le remboursement intégral et pour tous de la technologie d'imagerie médicale en 3D, Visible Patient. La stratégie du GACM en la matière s'accompagne d'une démarche de prévention volontaire et singulière qui contribuera à renforcer sa légitimité dans le domaine de la santé.

Les priorités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel portent également sur la conquête de nouveaux marchés. Ainsi sur le marché des professionnels et des entreprises, le GACM, soutenu par ses réseaux de distribution, nourrit de grandes ambitions. Ce développement passera par une offre complète de produits et de services avec la mise en œuvre d'un processus efficace d'accompagnement des réseaux. Un nouveau produit d'assurance pour le marché des professionnels et des artisans du BTP sera ainsi déployé dès 2019, de même qu'une nouvelle offre automobile destinée à la couverture des flottes d'entreprises. En assurance-vie, enfin, le lancement fin 2018 de l'offre de gestion pilotée permet de présenter une gamme de services désormais complète. En 2019, l'éventail de produits d'assurance et de services autour de la retraite sera progressivement étoffé pour proposer des réponses adaptées face au double défi de la mise en application de la loi Pacte et de l'allongement de la durée de la vie.

## Profil de risque

De par ses activités en prévoyance, en assurance des emprunteurs, en épargne, en retraite, en assurance non-vie et santé, le GACM SA est exposé aux risques de marché, de souscription d'assurance-vie, non-vie et santé. Le Groupe bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

## Solvabilité

Le ratio Solvabilité II du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA s'établit à 211 % au 31 décembre 2018 contre 229 % au 31 décembre 2017 (pro forma). Le ratio officiel au 31 décembre 2017 était de 234 %.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 11 323 millions d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*) soit 5 379 millions d'euros.

Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

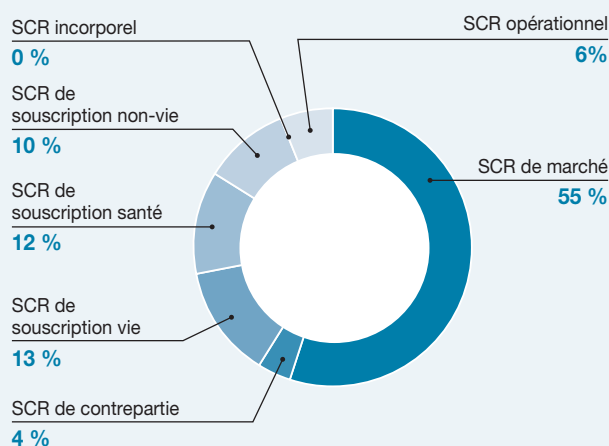
La grande majorité des fonds propres du Groupe (97 %) est classée en *Tier 1*.

Les activités du Groupe étant bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 1 992 millions d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au SCR de marché et, dans une moindre mesure, au SCR de souscription.

Les principaux risques de marché sont le risque de *spread*, le risque actions et le risque de taux. Cette année, le Groupe est sensible au risque de baisse des taux.

### → DÉCOMPOSITION DU SCR







# 1

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



<b>A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>10</b>	<b>C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>18</b>
1. Informations juridiques	10	<b>D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>18</b>
2. Situation de la société au sein du Groupe	10	<b>E. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>19</b>
3. Activité de la société	14		
<b>B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>15</b>		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	15		
2. Analyse de la performance de souscription et perspectives	17		

## A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

### 1. Informations juridiques

---

La société dénommée Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ci-après dénommée « GACM SA ») est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et une société consolidante. À ce titre, elle conçoit et gère, au travers de ses filiales et entités consolidées, des gammes de produits d'assurance qui couvrent tous les besoins des particuliers, mais aussi les besoins des professionnels, des entreprises et des associations.

#### a. Autorité de contrôle

Au regard de sa nature, GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR – qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4, place de Budapest 75436 PARIS).

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorité administrative indépendante, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

#### b. Auditeur externe de l'entreprise

GACM SA possède deux commissaires aux comptes titulaires :

- le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2 av. Gambetta – 92066 Paris La Défense ;
- le cabinet GROSS – HUGEL, 53, rue de Général-Offenstein – 67023 Strasbourg.

### 2. Situation de la société au sein du Groupe

---

#### a. Actionnariat

Le GACM SA, société anonyme, est détenu directement à :

- 79,5 % par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- 10,2 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ;
- 7.4% par le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie ;
- 2.9% par le Crédit Mutuel Océan.

## b. Organigramme du Groupe

Le GACM SA est une société holding qui consolide les entités suivantes :

	31.12.2018 % d'intérêts	31.12.2017 % d'intérêts	31.12.2017 pro forma % d'intérêts	Méthode de consolidation	Événements de l'exercice	Type de société
ACM IARD SA	96,53 %	96,40 %	96,53 %	Intégration globale		Non-vie
ACMN IARD SA	0,00 %	49,00 %	96,53 %	-	Absorbée par ACM IARD SA	Non-vie
ACMN VIE SA	-	-	100,00 %	-	Absorbée par ACM Vie SA	Mixte
ACM RÉ SA <sup>(1)</sup>	0,00 %	100,00 %	100,00 %	-	Cession	Réassurance
ACM SERVICES SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Autres activités
ACM VIE SAM <sup>(6)</sup>	-	-	-	Intégration globale		Vie
ACM VIE SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Mixte
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Mixte
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
AMDIF SL <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA <sup>(4)</sup>	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Non-vie
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA <sup>(4)</sup>	0,00 %	95,22 %	95,22 %	-	Absorbée par AGRUPACIÓ AMCI SA	Mixte
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL <sup>(4)</sup>	80,00 %	80,00 %	80,00 %	Intégration globale		Courtage
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
ASTREE SA <sup>(3)</sup>	30,00 %	30,00 %	30,00 %	Mise en équivalence		Mixte
ATLANTIS ASESORES SL <sup>(4)</sup>	80,00 %	80,00 %	80,00 %	Intégration globale		Courtage
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA <sup>(4)</sup>	60,00 %	60,00 %	60,00 %	Intégration globale		Courtage
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA <sup>(4)</sup>	89,80 %	89,80 %	89,80 %	Intégration globale		Vie
CPBK RÉ SA <sup>(1)</sup>	-	-	99,98 %	-	Acquisition suivie d'une cession sur le même exercice	Réassurance
FONCIÈRE MASSÉNA SA	99,74 %	99,73 %	99,73 %	Intégration globale		Immobilier
GACM SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Holding
GACM ESPAÑA SA <sup>(4)</sup>	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Holding
GIE ACM	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Autres activités
ICM LIFE SA <sup>(1)</sup>	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Vie
MTRL <sup>(6)</sup>	-	-	-	Intégration globale		Mixte
NEA « NORD EUROPE ASSURANCES » SA	-	-	100,00 %	Intégration globale	Absorbée par GACM SA	Holding

	31.12.2018 % d'intérêts	31.12.2017 % d'intérêts	31.12.2017 pro forma % d'intérêts	Méthode de consolidation	Événements de l'exercice	Type de société
NELB « NORTH EUROPE LIFE BELGIUM » SA <sup>(2)</sup>	100,00 %	49,00 %	100,00 %	Intégration globale		Vie
NELL « NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG » SA <sup>(1)</sup>	100,00 %	0,00 %	99,99 %	Intégration globale	Acquisition	Vie
PARTNERS ASSURANCES SA <sup>(2)</sup>	100,00 %	51,00 %	100,00 %	Intégration globale		Non-vie
PROCOURTAGE SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Courtage
RMA SA <sup>(5)</sup>	22,02 %	22,02 %	22,02 %	Mise en équivalence		Mixte
SCI ACM	99,70 %	99,69 %	99,69 %	Intégration globale		Immobilier
SCI ACM COTENTIN	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Immobilier
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	99,83 %	66,67 %	66,67 %	Intégration globale		Immobilier
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	99,83 %	66,67 %	66,67 %	Intégration globale		Immobilier
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	99,83 %	66,67 %	66,67 %	Intégration globale		Immobilier
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Immobilier
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	99,71 %	99,60 %	99,60 %	Intégration globale		Non-vie
TARGOSEGUROS MÉDIACIÓN SA <sup>(4)</sup>	88,26 %	88,20 %	88,20 %	Intégration globale		Courtage

(1) Sociétés luxembourgeoises.

(2) Sociétés belges.

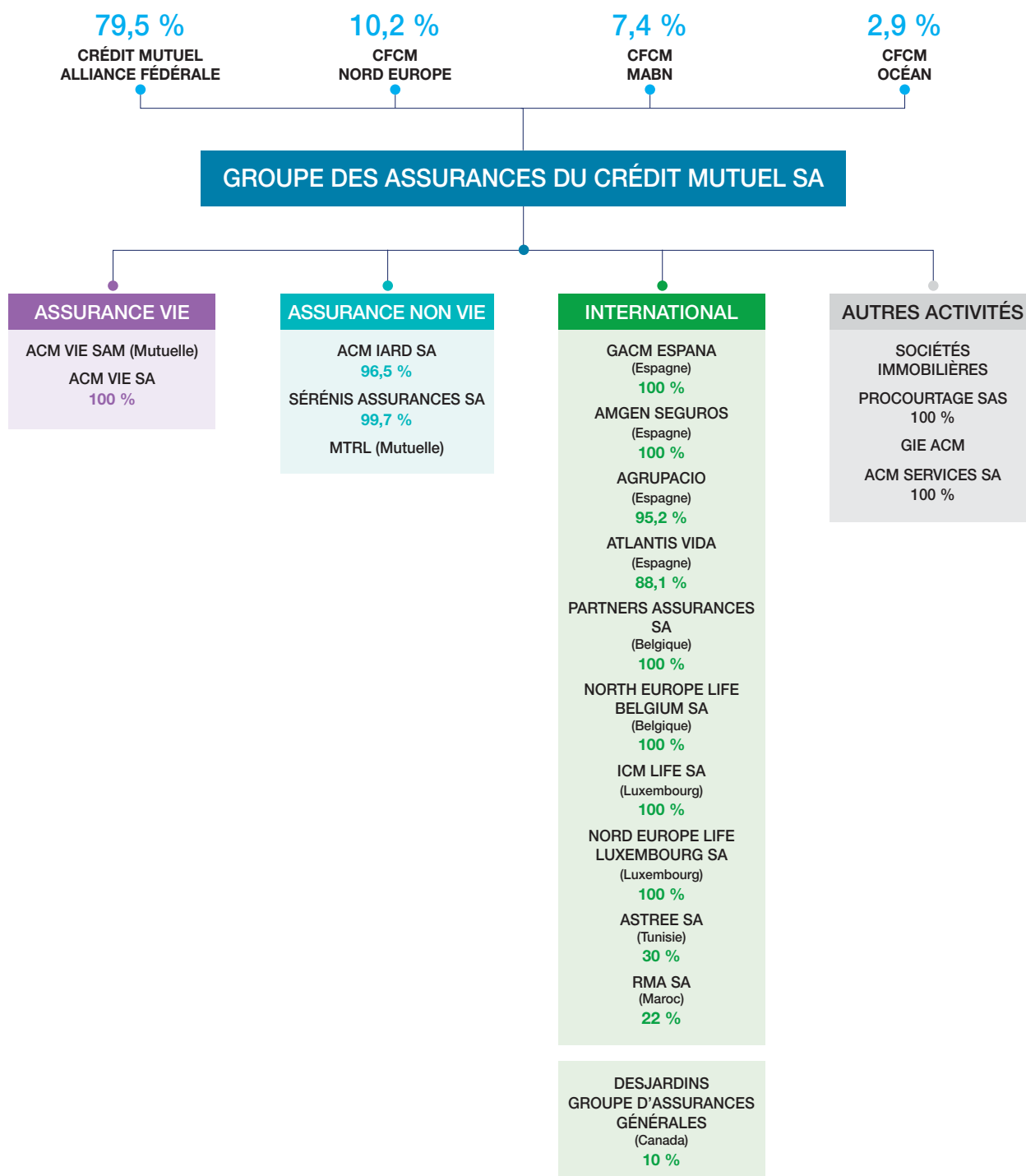
(3) Société tunisienne.

(4) Sociétés espagnoles.

(5) Société marocaine.

(6) Sociétés combinées.

## ACTIONNARIAT



Organigramme au 31 décembre 2018

### c. Effectif salarié de la société

Le GACM SA et ses entités françaises ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le Président du GIE, également dirigeant effectif du GACM SA ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

Effectifs en équivalent temps plein	31.12.2018	31.12.2017 pro forma	31.12.2017
France	2 725	2 637	2 460
International	926	930	894
<b>TOTAL</b>	<b>3 651</b>	<b>3 567</b>	<b>3 354</b>

### 3. Activité de la société

Les sociétés du GACM SA conçoivent et gèrent une gamme complète de produits d'assurance destinée aux particuliers, aux professionnels et aux associations :

- assurances de biens et de responsabilité ;
- assurances de personnes ;
- assurance-vie et capitalisation.

Les réseaux bancaires constituent le cœur de l'activité du GACM. Parallèlement, les produits d'assurance du GACM sont diffusés auprès de clientèles ciblées par l'intermédiaire de courtiers ou via des réseaux d'agences propres à certaines sociétés du Groupe (réseaux d'agences Partners Assurances SA en Belgique, Agrupació en Espagne). Le GACM a élargi son périmètre et ses activités avec l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des compagnies d'assurances du Crédit Mutuel Nord Europe et bénéficie désormais de l'accès aux réseaux de distribution du CMNE.

#### Un savoir-faire qui dépasse les frontières



Le GACM opère à l'international dans les pays suivants :

- en libre prestation de services (LPS), en Allemagne, à Monaco et dans la plupart des pays européens dans lesquels opère Cofidis ;
- en Espagne, au travers des succursales vie et non-vie créées en 2011 et au travers du GACM España SA, société holding, créée en 2015, filiale à 100 % du GACM, qui possède les sociétés Atlantis Vida SA, Agrupació AMCI SA, AMGEN Seguros Generales SA ;
- en Belgique, avec Partners Assurances SA et NELB SA (North Europe Life Belgium), filiales à 100 % du GACM ;
- au Luxembourg, avec ICM Life SA et NELL SA (Nord Europe Life Luxembourg), filiales à 100 % du GACM.

Le GACM détient également des participations financières dans plusieurs sociétés d'assurance à l'étranger :

- au Canada, avec une participation de 10 % dans l'ensemble des sociétés d'assurance et de services du mouvement Desjardins ;
- en Tunisie, où le GACM détient 30 % du capital de la société d'assurance ASTREE SA ;
- au Maroc, avec une participation de 22 % dans RMA SA (Royale Marocaine d'Assurance), société marocaine d'assurance-vie et non-vie.

## B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### 1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

Le chiffre d'affaires consolidé du GACM intègre les activités de NEA à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'élève à 12 083 millions d'euros (+ 7,4 % pro forma), dont 11 944 millions d'euros issus des activités d'assurance, en progression de 7,5 % pro forma.

#### Activité non-vie

31/12/2018										
En millions d'euros	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2018	877	203	478	642	694	90	75	119	53	3 231
Charges de sinistres brutes 2018	633	84	383	463	394	16	21	41	41	2 077
Charges des autres provisions techniques brutes 2018	- 4	- 1	2	0	0	0	0	0	1	- 1
Frais bruts 2018	183	47	107	165	209	20	29	50	6	816

31/12/2017 pro forma										
En millions d'euros	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2017 pro forma	835	188	452	603	655	83	72	107	39	3 034
Charges de sinistres brutes 2017 pro forma	603	73	383	412	322	36	18	37	25	1 910
Charges des autres provisions techniques brutes 2017 pro forma	6	2	12	0	0	0	0	0	2	22
Frais bruts 2017 pro forma	172	43	105	153	207	19	27	47	7	779

31/12/2017										
En millions d'euros	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2017	810	180	423	559	613	79	68	107	37	2 876
Charges de sinistres brutes 2017	583	74	352	381	305	36	17	37	23	1 809
Charges des autres provisions techniques brutes 2017	6	2	11	0	0	0	0	0	2	20
Frais bruts 2017	166	41	98	142	193	19	26	47	7	738

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

En progression de 6,5 %, le chiffre d'affaires des lignes d'activité non-vie du GACM reflète le niveau élevé des ventes en 2018 et des taux de résiliation maîtrisés. Cette progression soutenue concerne l'ensemble des branches.

En assurances de biens, l'automobile et l'habitation présentent des progressions bien supérieures à celles observées sur le marché.

Les assurances de personnes représentent un axe majeur de développement. Le chiffre d'affaires croît grâce notamment au déploiement d'une nouvelle gamme en santé individuelle et au renouvellement de la gamme initié en 2017 et complété en 2018 en prévoyance individuelle.

La charge de sinistres brute augmente de 8,7 % en 2018 pour s'élever à 2 077 millions d'euros, contre 1 910 millions d'euros pro forma. Cette évolution s'explique par une hausse de la sinistralité des garanties d'incapacité et d'invalidité de l'assurance des emprunteurs et de prévoyance d'une part, et par la survenance de nombreux événements naturels au cours de l'exercice d'autre part.

### Activité vie

31/12/2018						
<i>En millions d'euros</i>	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance-vie	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2018	449	5 134	1 833	1 299	0	8 715
Charges de sinistres brutes 2018	322	5 628	378	455	40	6 823
Charges des autres provisions techniques brutes 2018	32	- 671	337	33	35	- 234
Frais bruts 2018	129	397	179	552	1	1 259

31/12/2017 pro forma						
<i>En millions d'euros</i>	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance-vie	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2017 pro forma	410	4 685	1 727	1 259	0	8 081
Charges de sinistres brutes 2017 pro forma	274	7 136	303	439	38	8 190
Charges des autres provisions techniques brutes 2017 pro forma	32	- 1 236	1 483	48	- 16	311
Frais bruts 2017 pro forma	115	355	133	499	0	1 102

31/12/2017						
<i>En millions d'euros</i>	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance-vie	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2017	396	4 311	1 344	1 145	0	7 197
Charges de sinistres brutes 2017	263	5 060	281	410	38	6 052
Charges des autres provisions techniques brutes 2017	31	- 1 235	1 483	48	- 16	312
Frais bruts 2017	112	336	127	484	0	1 059

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Le chiffre d'affaires de l'activité vie du GACM progresse de 7,8 % pro forma sur l'exercice sous l'impulsion des assurances avec participation aux bénéfices.

Malgré une fin d'année perturbée par la chute des marchés boursiers, l'année 2018 a été favorable à l'assurance-vie. Dans un contexte de maintien des taux à un niveau très bas, le GACM a maintenu sa stratégie visant à une meilleure diversification de l'épargne financière des assurés vers les supports en unités de compte (UC). La part des supports en UC dans la collecte brute s'établit à 28,4 %, en ligne avec le marché.

### Rémunération des contrats d'assurance-vie

Au titre de l'exercice 2018, les sociétés du GACM ont servi un taux de rendement net moyen aux contrats de capitalisation et aux contrats à capital différé en euros de 1,59 % pour la société ACM Vie SA (1,59 % en 2017) et 1,96 % pour la société ACM Vie SAM (1,97 % en 2017).

La provision pour participation aux excédents (PPE) des fonds généraux représente 6,3 % des provisions mathématiques à fin 2018, contre près de 5,9 % à fin 2017. En 2018, le Groupe continue d'augmenter sa capacité distributrice, réduisant ainsi son exposition au risque de taux, dans un contexte de taux toujours très bas.



### Charges d'exploitation

Les sociétés du GACM adhèrent au GIE ACM qui gère les moyens communs aux sociétés du Groupe. Les frais de gestion sont ainsi constitués des charges engagées directement par les sociétés et de la part des charges communes remboursées au GIE.

Les charges de gestion incluent les commissions versées et les charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 2 077 millions d'euros, en progression de 4 % pro forma sur l'exercice.

### Commissions

Les commissions sont en hausse de 5,6 % pro forma par rapport à l'exercice précédent.

Elles proviennent pour près des deux tiers des sociétés d'assurance-vie. Ces dernières sont en progression de 4,7 %, essentiellement liée à la hausse des commissions sur encours et de rétrocession en épargne.

En non-vie, l'évolution des commissions est portée par la poursuite du développement de l'activité et par la croissance du chiffre d'affaires dans l'ensemble des branches.

### Résultat de cession

Le programme de réassurance non proportionnel concerne principalement la responsabilité civile automobile, la responsabilité civile générale ainsi que les événements et risques tels que l'incendie, la conflagration, le terrorisme ou les événements naturels.

Les couvertures proportionnelles concernent principalement les catastrophes naturelles et la dépendance.

Le solde de réassurance est de 42,5 millions d'euros en faveur des réassureurs (62,3 millions d'euros en 2017 pro forma).

## 2. Analyse de la performance de souscription et perspectives

Le tableau ci-dessous présente le résultat du GACM SA aux normes IFRS ainsi que la contribution des trois sociétés d'assurance les plus significatives du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	ACM Vie SA	ACM IARD SA	ACM Vie SAM	Autres sté d'ass.	TOTAL 2018	Pro forma 2017	TOTAL 2017
Résultats nets sociaux des sociétés d'assurance	439	278	57	41	816	819	724
Résultats nets des autres sociétés					435	413	416
Retraitement des dividendes					- 324	- 380	- 352
Retraitement IFRS					- 72	- 32	- 34
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>					<b>855</b>	<b>821</b>	<b>754</b>
Intérêts minoritaires					- 9	- 10	- 10
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>					<b>846</b>	<b>811</b>	<b>744</b>

À fin 2018, le Groupe présente un résultat net de 855 millions d'euros, en hausse de 4,2 % pro forma, dont 846 millions d'euros en quote-part du Groupe. Ce résultat traduit une activité dynamique et des frais maîtrisés, mais il est grevé par les

nombreux événements naturels survenus au cours de l'exercice, par des dotations aux provisions supplémentaires au titre des garanties incapacité de travail et invalidité et par la baisse des marchés financiers.

## C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### 1. Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2018 se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2018					TOTAL	2017 pro forma	2017 publié	Évolution 2018/2017
	Obligations	Actions & FCP	Trésorerie et dépôts	Immobiliers	Autres produits et charges				
Revenus des placements	2 064	568	- 54	18	182	2 778	2 594	2 258	7,1 %
Charges des placements	- 18	- 32	- 9	0	- 12	- 71	- 74	- 47	- 4,8 %
Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	- 121	97	0	5	- 3	- 22	1 205	1 047	
Variation des provisions sur placements	2	- 38	0	0	0	- 36	- 3	- 3	
<b>Produits financiers en euros</b>	<b>1 929</b>	<b>596</b>	<b>- 63</b>	<b>23</b>	<b>167</b>	<b>2 650</b>	<b>3 722</b>	<b>3 255</b>	<b>- 28,8 %</b>
Ajustement des ACAV	0	- 1 050	0	0	0	- 1 050	572	488	
<b>Produits financiers totaux</b>	<b>1 929</b>	<b>- 454</b>	<b>- 63</b>	<b>23</b>	<b>167</b>	<b>1 600</b>	<b>4 294</b>	<b>3 744</b>	<b>- 62,7 %</b>

Les produits financiers hors ajustements des valorisations des supports en unités de comptes (ACAV) s'élèvent à 2 650 millions d'euros en 2018 contre 3 722 millions d'euros en 2017 pro forma, soit une baisse de 28,8 %.

Cette évolution s'explique par la baisse de la valeur des actifs classés en juste valeur par résultat. Ces derniers sont

majoritairement en représentation des fonds en euros et font l'objet d'une provision pour participation au bénéfice différé.

Les ajustements ACAV sont passés de + 572 millions d'euros en 2017 pro forma à - 1 050 millions d'euros en 2018. Cette baisse est liée à l'évolution de l'Euro Stoxx 50, qui a chuté de 14% sur l'exercice 2018 (3 001 fin 2018 contre 3 504 fin 2017) alors qu'il avait progressé de 6,5 % en 2017.

## D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses de la société, en dehors de celles relatives à la souscription et aux investissements, sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultant de l'exploitation normale du Groupe et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques, composés du courtage en assurance, des revenus immobiliers majoritairement issus des entités Foncière Masséna et SCI ACM ainsi que de l'effet IS sur la réserve de capitalisation ;
- l'impôt sur les bénéfices qui comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

## E. AUTRES INFORMATIONS

### Opérations intragroupe

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel recense les opérations intragroupe suivantes :

- les échanges sur comptes d'actif et de passif ;
- les transactions de réassurance ;
- les titres intragroupe et la distribution de dividendes associée ;
- le partage des coûts.

La même approche est appliquée en normes IFRS et Solvabilité II.

Les échanges intragroupe sur comptes d'actif et passif concernent principalement les dettes fiscales et les comptes courants d'associés.

Les transactions de réassurance sont matérialisées par différents traités entre les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Entité cédante	Réassureur	Type	Ligne d'activité principale
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance de responsabilité civile automobile
PARTNERS ASSURANCES SA	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance de responsabilité civile automobile
MTRL	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance santé
ICM LIFE SA	ACM Vie SA	Proportionnel	Assurance santé
ICM LIFE SA	ACM Vie SA	Non proportionnel	Assurance santé

La répartition des coûts est assurée par le GIE ACM. Cette entité s'occupe de refacturer à l'intégralité de ses membres des prestations concernant notamment les frais généraux des équipes de gestion et du système d'information.

Le montant de ces prestations s'élève à 402 millions d'euros pour l'année 2018.

# 1

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS AUTRES INFORMATIONS

# 2

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>22</b>	<b>D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>32</b>
1. Structure de la gouvernance	22	1. Dispositif général de contrôle interne	32
2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting	24	2. Les objectifs	32
3. Politique et pratiques de rémunération	24	3. L'organisation générale	32
4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	25	4. Le dispositif de conformité	33
5. Principes et méthodes de consolidation	25	<b>E. FONCTION D'AUDIT INTERNE</b>	<b>34</b>
<b>B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ</b>	<b>27</b>	1. Indépendance	34
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise	27	2. Objectivité	34
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	27	3. Fonctionnement du service	35
<b>C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>28</b>	4. Planification de l'activité	35
1. Gestion des risques	28	5. Déroulement des missions	35
2. Organisation interne	31	<b>F. FONCTION ACTUARIELLE</b>	<b>36</b>
		<b>G. SOUS-TRAITANCE</b>	<b>36</b>
		<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>36</b>

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte prudentiel renforcé, le Groupe a mis en place des règles de gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

L'Assemblée générale extraordinaire du GACM SA du 30 juin 2015 a fait le choix de substituer au système moniste (société anonyme à Conseil d'administration) un système dualiste (société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire). Le système dualiste conduit, à travers le Directoire, à assurer une Direction effective garant « du respect du principe des quatre yeux ».

Les organes de la gouvernance :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil de surveillance et son Comité d'audit et des risques ;
- le Directoire ;
- la Direction opérationnelle ;
- les Comités ;
- les Responsables des fonctions clés.

#### a. L'Assemblée générale

Le GACM SA, société anonyme, a pour actionnaire principal la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le Groupe est également détenu par la société ADEPI et par les différentes Caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

#### b. Le Conseil de surveillance et son Comité d'audit et des risques

##### Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la Direction effective (Directoire) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques du Groupe. Le Conseil de surveillance et le Directoire interagissent avec les Comités mis en place par le Conseil, avec la Direction opérationnelle et les fonctions clés, au niveau du Groupe. Cette interaction est notamment rendue possible via la réalisation de différents reportings.

La composition du Conseil de surveillance est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque membre dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au Conseil de remplir collectivement ses missions.

Au 31 décembre 2018, la présidence du Conseil de surveillance est assurée par M. Nicolas Théry, Président et par M. Jean-Pierre Babel, Vice-Président. Le Conseil de surveillance est composé de dix-huit membres.

Organe non exécutif, pour lui permettre d'assurer sa mission de contrôle permanent, le Directoire lui communique chaque trimestre un rapport retraçant la marche de la société et dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice un rapport sur les comptes annuels et consolidés.

Le Conseil de surveillance détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société GACM SA et veille à leur mise en œuvre. Il exerce le contrôle permanent de la gestion du Groupe.

Le Conseil de surveillance est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés et de la supervision de l'action des dirigeants effectifs ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du Recueil des règles d'organisation et la révision annuelle de son efficacité ainsi que son adaptation.

Les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance sont également précisées dans un règlement intérieur qui édicte :

- les règles relatives à la composition du Conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du Conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de quorum et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des membres du Conseil ;
- les obligations générales liées à la fonction de membre du Conseil (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

##### Le Comité d'audit et des risques

Dans l'accomplissement de ses missions, le Conseil de surveillance est soutenu par un Comité d'audit et des risques.

Suite à une évolution de la réglementation imposant aux groupes d'assurances de disposer d'un Comité des risques au niveau de leur organe délibérant, le Conseil de surveillance du 21 février 2018 a approuvé la transformation du Comité d'audit en « Comité d'audit et des risques ».

L'objectif est de regrouper l'examen des sujets relatifs à la gestion des risques et à l'audit interne afin de permettre à un seul organe d'avoir une vision globale. Les sujets relatifs à la conformité et à l'actuariat sont également abordés à l'occasion de ces réunions.

Conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce, les activités et les missions dudit Comité bénéficient à l'ensemble des structures du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques prépare les travaux du Conseil de surveillance du GACM SA et des Conseils d'administration des entités du Groupe, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences et la prise en compte des particularités de chacune d'elles.

Au sein de ce Comité, sont assurées, en particulier, pour toutes les entités du GACM SA les missions suivantes :

- missions liées à l'audit ;
- missions liées à la gestion des risques ;
- la validation des rapports suivants :
  - rapport sur la situation financière (SFCR),
  - rapport régulier au contrôleur (RSR),
  - rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le Comité d'audit et des risques est régulièrement informé de l'activité des fonctions clés qui assistent à ses réunions et de l'évolution du système de gouvernance de la société.

Un règlement intérieur du Comité d'audit et des risques précise l'étendue de ses attributions ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du Comité et modalités d'organisation des réunions).

### c. La Direction effective

#### Le Directoire

Au 31 décembre 2018, le Directoire, organe exécutif qui assume collégalement la Direction effective du Groupe, est composé de quatre membres.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GACM SA. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et à l'Assemblée générale.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

#### Concernant la marche générale du Groupe :

- assurer la Direction effective du GACM SA et représenter le Groupe dans ses rapports avec les tiers ;
- piloter et coordonner les activités du Groupe ;
- établir une fois par trimestre un rapport sur la marche du Groupe qu'il présente au Conseil de surveillance ;
- établir des propositions de développement de l'activité à soumettre au Conseil de surveillance, et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate du Groupe ;
- convoquer les assemblées des actionnaires.

#### Concernant la situation financière du Groupe :

- élaborer et présenter au Conseil de surveillance la situation financière, la situation de trésorerie ;
- arrêter les comptes et le rapport de gestion ;
- élaborer et arrêter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels au niveau de la société et du Groupe ;
- valider les états de reportings trimestriels de Solvabilité II ;
- organiser un système de contrôle permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière.

#### Concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au Conseil de surveillance une définition du profil de risque du Groupe ;
- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque du Groupe et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision du Groupe ;
- mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité de l'activité.

Le Directoire est assisté dans la gestion effective par :

- la Direction opérationnelle ;
- les Comités spécialisés ;
- les Responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses entités filiales ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

### d. La Direction opérationnelle

C'est au niveau du GACM SA que sont déterminés les axes stratégiques de développement des activités pour chaque entité du Groupe. La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque Directeur est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités du Groupe.

Les Directeurs pilotent les activités dont ils ont la charge grâce aux reportings effectués par les Responsables d'activités qu'ils supervisent. Ils rendent compte eux-mêmes directement au Président du Directoire.

Le Groupe dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation des objectifs d'évolution et de stratégie du Groupe. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du Groupe, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

### e. Les Comités

Le Président du Directoire et l'ensemble des Directeurs se réunissent régulièrement en Comité de Direction afin d'examiner les différents aspects des opérations et projets de la société.

L'équipe de Direction peut également constituer des Comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Ont notamment été créés les Comités suivants : le Comité d'audit et des risques, le Comité de contrôle interne, le Comité financier, le Comité de coordination, le Comité d'investissement immobilier, le Comité de gestion, le Comité titres sensibles, le Comité intermédiaires financiers, le Comité modèles et le Comité contreparties de pensions livrées.

### f. Les Responsables des fonctions clés

Nommés par le Conseil de surveillance, les fonctions clés sont indépendantes et viennent renforcer la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leurs fonctions respectives pour chacune des entités du Groupe. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble de ces structures ayant des domaines d'activité communs. Cela permet d'harmoniser leurs actions et d'être disponibles afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les Responsables des fonctions clés s'appuient sur leurs compétences techniques acquises suite à leur cursus et à des formations suivies régulièrement. Ils disposent aussi d'une expérience professionnelle acquise au sein du Groupe qui permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les Responsables des fonctions clés s'appuient sur des équipes composées des personnes qui disposent des diplômes et des compétences nécessaires et suffisantes permettant la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et des moyens techniques en suffisance pour mener leur fonction en toute indépendance.

Les Responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la Direction effective à laquelle ils ont un accès direct afin de remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, qui est exclusivement composé des membres du Conseil de surveillance du GACM et des Conseils d'administration de ses entités se référant audit Conseil, auquel ils participent.

Le Conseil a la possibilité d'entendre les Responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la Direction effective si le Conseil l'estime nécessaire et/ou si les Responsables des fonctions clés en font la demande.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le Conseil de surveillance qui reçoit des rapports sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

## 2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting

### a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En respect du principe des « quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la Direction effective du GACM SA se compose d'un Directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la Direction effective en faveur des Directions opérationnelles.

### b. Lignes de reporting

Les entités du Groupe ont mis en place un système de reporting qui permet de respecter l'adéquation permanente des informations communiquées aux exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de reporting a été mise en place au sein du Groupe.

Les différentes informations issues des lignes de reporting sont communiquées à la Direction effective.

## 3. Politique et pratiques de rémunération

Le GACM SA a adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social. Cette pratique favorise une gestion saine et efficace du Groupe puisqu'elle n'incite pas à une prise de risque inconsidéré.

Les principes de la rémunération sont développés dans une politique de rémunération qui a été adoptée par les sociétés du Groupe.

La politique de rémunération des ACM n'encourage nullement à la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par l'entreprise. Les montants de rémunération n'ont pas de conséquence sur la préservation des fonds propres du GACM SA et de ses entités. La prise de risque est sans effet sur la rémunération.

La rémunération est essentiellement fonction de la performance et de l'implication professionnelle du salarié. Le Groupe privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes que porte le Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations des ACM.

Le système de rémunération ne comporte ni distribution de stock-options, ni attribution d'actions gratuites. Il est fixe pour l'immense majorité des salariés. Il ne comporte une part variable que dans les seules situations où elle est commandée par des exigences de marché ; cette part variable présente alors un profil et des garanties en adéquation avec les orientations de la politique adoptée.



Les salariés du GIE ACM, employeur unique des entités françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, relèvent de la Convention collective de Crédit Mutuel qui prévoit une structure salariale simple et transparente.

Les dirigeants et les Responsables des fonctions clés, dans le cadre de leur contrat de travail, sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Au même titre que l'ensemble des salariés, ils sont également soumis à la Convention collective de Crédit Mutuel. Comme pour tous salariés, des primes au mérite peuvent également être accordées ponctuellement.

La rémunération des Directeurs, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont décidées, comme pour l'ensemble des salariés, par le Président du GIE en relation avec la Direction des ressources humaines.

Le GACM SA a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 ainsi qu'à son organisation interne, de se référer au Comité de rémunération mis en place au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le Comité de rémunération est constitué au niveau de la structure faîtière du Groupe, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel. Il est composé de manière à lui permettre d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunérations, ainsi que sur les incitations créées pour la gestion des risques. Ce Comité surveille les évolutions des pratiques de rémunération. Il préserve ainsi le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

Un règlement intérieur précise ses missions, les modalités de son fonctionnement et son périmètre d'application.

## 4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

## 5. Principes et méthodes de consolidation

### a. Périmètre de consolidation

#### Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le Groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

#### Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM SA publie ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM SA se réfère au Règlement n° 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du Groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM SA a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM Vie SAM, mutuelle d'assurance-vie historique du Groupe relevant du Code des assurances ;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité.

Les conventions signées en 2016 contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM SA auquel elles sont adossées historiquement.

### b. Méthodes de consolidation

Dans un souci d'harmonisation des méthodes, le GACM SA applique une politique de transmission de directives commune à l'ensemble des sociétés du Groupe. Le but étant d'homogénéiser les données qui sont centralisées en période d'arrêté trimestrielle et annuelle.

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

#### Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le Groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le Groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

#### Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

#### c. Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des Assemblées générales, sauf pour certaines sociétés (notamment RMA) qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

#### d. Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;

- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participations constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intragroupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intragroupe ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

#### e. Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance tunisienne Astree dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

## B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

### 1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

La société s'assure que les dirigeants effectifs, les Responsables des fonctions clés et les membres de l'organe de contrôle disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leur fonction ainsi que d'une intégrité absolue. L'entreprise veille en conséquence à vérifier les diplômes et certificats académiques, les formations effectuées ainsi que les casiers judiciaires. Elle apprécie les compétences et les expériences acquises, la maîtrise des risques auxquels l'entreprise est susceptible d'être exposée ainsi que la bonne connaissance du cadre réglementaire. Elle s'assure également des qualités de management, de l'aptitude à la réflexion stratégique pour les dirigeants effectifs et des capacités d'organisation et de communication écrite et orale pour les Responsables des fonctions clés.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte l'expérience, les diplômes, les formations en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective. Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats.

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- stratégie d'entreprise ;
- technique de l'assurance ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité) ;
- finance ;
- actuariat.

L'entreprise s'assure de disposer de membres de l'organe de contrôle, des dirigeants effectifs et des Responsables des fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle.

La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat ou de la fonction (article L.322-2 du Code des assurances) et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise (article A.123-51 et R.123-54 du Code de commerce).

Les dirigeants et Responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du Recueil de déontologie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de l'article L.322-2 du Code des assurances, des dispositions du Code de commerce et des articles 258 et 273 du Règlement Délégué (UE) n° 2015/35 du 10 octobre 2014 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

L'entreprise s'assure, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment sur la base d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de l'honorabilité personnelle et professionnelle.

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé s'attachera à répondre en permanence aux exigences de compétence notamment en suivant des formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

L'appréciation des compétences et des connaissances techniques des personnes concernées s'effectue en prenant en compte les caractéristiques de l'entité et sa place dans le Groupe des ACM.

Une politique écrite relative à l'application de ces exigences a été mise en place au sein du Groupe.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des personnes suivantes :

- dirigeants effectifs ;
- Responsables des fonctions clés ;
- membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'Instruction n°2018-I-09 de l'ACPR.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société GACM SA et ses entités se réfèrent au Comité de nomination constitué au niveau de la société faitière Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Ce Comité a principalement les missions suivantes :

- d'identifier et de recommander au Conseil des candidats aptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres de l'organe de contrôle.

Un règlement intérieur précise son organisation, ses missions et son fonctionnement.

## C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques du Groupe visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le système de gestion des risques s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumis le Groupe.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance, sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique d'investissement du Groupe.

### 1. Gestion des risques

#### a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, les sociétés d'assurance du GACM SA souscrivent tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants relatifs aux sociétés non-vie ;

- dommages corporels : incapacité, invalidité, frais de soins, dépendance ;
- automobile : dommages et responsabilité civile ;
- risques particuliers et professionnels : incendie, explosion, dommages dus aux éléments naturels, catastrophes naturelles ;
- responsabilité générale des particuliers et des professionnels ;
- pertes pécuniaires diverses ;
- protection juridique.

En ce qui concerne les sociétés vie : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraite en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le contrôle de gestion qui assure le reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription ;
- la fonction gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risque global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité du Groupe.

#### b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique d'investissement du Groupe et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
- la fonction gestion des risques.

## C. Gestion des autres risques

### Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données du GACM s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le Groupe ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les Commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, le GACM s'est doté d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur Directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes sociétés du GACM. Il est administré par Euro-information (EI) filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont les process sont certifiés ISO 9001 et certifiés ISAE 3402. Le GACM et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes SII y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée ;
- un dispositif d'évaluation continue de la qualité des données. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères d'exhaustivité, de pertinence et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des portails de contrôle interne. Les éventuelles anomalies sont analysées et si nécessaire des travaux de résolution sont engagés ;
- une démarche d'amélioration permanente.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'action d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du Comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce Comité

valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;

- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction actuarielle.

### Risque de non-conformité

Aux fins d'une bonne maîtrise du risque de non-conformité, les filiales et mutuelles du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA sont dotées d'un service de conformité, placé sous l'autorité du Responsable de la conformité. Ce service déploie et impulse les travaux de conformité. Il travaille en étroite relation avec un réseau de contributeurs au sein des lignes de métier. Acteurs de la conformité de premier niveau, tout en étant au contact de la réalité des activités, ces contributeurs veillent à la prise en compte des impératifs de conformité, au respect des procédures de conformité et au déploiement des actions initiées par le service conformité.

Le service conformité ne pouvant pas rassembler en son sein toutes les expertises nécessaires à l'exercice de ses missions, il travaille en étroite relation avec les autres filières, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique, l'audit interne ou les lignes de métier. Également, la conformité travaille en relation avec la conformité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

### Cartographie des risques

Des cartographies des risques opérationnels sont réalisées dans chacune des branches d'activité des filiales en vue d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau global du GACM SA afin d'obtenir une vision globale des risques.

Ce dispositif est complété par une identification des risques opérationnels, qui est appréhendée selon deux axes que sont la fréquence et la gravité.

### Les risques de fréquence

Le traitement des risques opérationnels est géré par une fonction centrale en collaboration avec un réseau de correspondants pour les risques de fréquence. Les correspondants au sein des services opérationnels servent de relais pour sensibiliser les équipes de gestion sur l'importance de la maîtrise des risques opérationnels et remontent les incidents ou sinistres via un outil spécifiquement dédié à cette collecte (RISKOP). Cet outil sert à la construction de bases historiques de pertes.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du Groupe qui a en charge la gestion des risques opérationnels et



qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

### Les risques de gravité

L'évaluation des risques de gravité repose sur des travaux de modélisation. Ces travaux menés par la fonction centrale des risques opérationnels s'appuient sur des consultations d'experts internes ou externes. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Une actualisation régulière des modèles est réalisée en fonction de nouveaux faits générateurs ou de l'actualité. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

### Plan de continuité d'activité

La fonction centrale en charge des risques opérationnels met en œuvre des plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Dans le cadre du respect de la politique de continuité d'activité, la détermination et la description des plans de continuité d'activité (PCA) ont été réalisées et ils sont périodiquement testés. Pour des filiales étrangères, cependant, des travaux d'ajustement à la norme interne restent à finaliser.

Dans toutes les filiales du GACM, des plans de continuité d'activité sont déclinés et visent à répondre à :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique.

La formalisation de ces plans consiste à décrire :

- les activités essentielles assumées par ce service ;
- le fonctionnement en mode dégradé ; et
- à déterminer les moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA métiers sont accessibles à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés dans chaque entité est également régulièrement actualisée.

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs PCA est assuré par des réunions régulières.

### Plan de reprise d'activité

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité permet en cas d'incident grave de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que certaines applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

Annuellement, la fonction centrale en charge de ces divers aspects (risques opérationnels, PCA, PRA) rend compte au Comité des risques du GACM SA des faits marquants de l'année et des travaux réalisés.

## d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA vise à piloter de manière transverse les risques du Groupe à court et moyen termes.

### Organisation

#### ■ 1<sup>er</sup> niveau : fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA du Groupe. Elle propose les scénarii de stress tests à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents Comités.

La fonction gestion des risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous la houlette de la fonction gestion des risques.

#### ■ 2<sup>e</sup> niveau : Comité modèles et Comité d'audit et des risques

La fonction gestion des risques présente les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées au Comité modèles, composé du responsable de la Direction modélisation et risques, du Directeur comptes & réassurance et du Responsable de la fonction actuarielle, qui les valide et discute les résultats.

Le Comité d'audit et des risques discute les conclusions de l'ORSA.

#### ■ 3<sup>e</sup> niveau : Conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au Conseil de surveillance du Groupe qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son positionnement par rapport aux principaux risques auxquels le Groupe est exposé.

L'audit s'assure périodiquement que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

### Scénarios de crise envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- des scénarios dits scénarios de « stress tests » portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le Groupe. Ces stress tests peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces stress tests est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA ;

- des scénarios dits de « reverse stress » pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

### Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'autorité de contrôle.

### Fréquence

L'ORSA est réalisé a minima une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au Comité d'audit et des risques et d'un rapport envoyé à l'autorité de contrôle. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

## 2. Organisation interne

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1<sup>er</sup> niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par la fonction gestion des risques, la fonction actuarielle, le service contrôle permanent et la fonction conformité ;
- le 3<sup>e</sup> niveau de suivi des risques est effectué par la fonction clé audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil de surveillance et au Comité de direction qui en confient la coordination à la fonction gestion des risques.

Il existe plusieurs Comités de suivi des risques :

- le Comité d'audit et des risques ;
- un Comité de coordination des risques Banque-Assurance.

## D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent du Groupe ACM est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 1. Dispositif général de contrôle interne

Chaque entité du GACM SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

Chaque compagnie du GACM SA s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

### 2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

Chacune des compagnies du GACM SA veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes du Groupe.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

### 3. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité et sécurité financière qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le Groupe a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne et à créer une culture de maîtrise des risques au sein des différents métiers et filiales.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus et mise à jour du plan de contrôle ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;
- accompagnement et consolidation des travaux de contrôle des filiales.

Le système mis en place est conçu de telle sorte que l'intégralité des activités du Groupe soit surveillée périodiquement à travers une organisation de contrôle.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :



### Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de chaque compagnie qui visent à garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

### Les contrôles de deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels. Le contrôle permanent s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

### Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assurés par l'encadrement des services opérationnels au sein des filiales. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de contrôle interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière,
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque filiale visent à maîtriser les risques inhérents à leurs activités. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes à la réglementation et aux normes du Groupe.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés au sein des filiales. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des branches, des filiales en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au travers d'une charte, les compagnies françaises du Groupe délèguent les contrôles portant sur la distribution des assurances aux distributeurs bancaires. Les corps de contrôle des réseaux vérifient le respect des procédures et s'assurent de l'effectivité des contrôles. Une restitution du résultat de ces contrôles est faite au moins annuellement.

Le contrôle permanent et la conformité rendent compte à la Direction générale et au Comité de contrôle interne du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau des compagnies qu'au niveau des réseaux de distribution.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

## 4. Le dispositif de conformité

La conformité est pleinement mobilisée aux côtés de l'ensemble des services des filiales et mutuelles du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA pour les accompagner dans leur adaptation à un monde en mutation en lequel s'affirme la puissance du numérique, s'intensifient les comportements consuméristes et émergent de nouvelles attentes et de nouveaux usages. Dans ce contexte mouvant, la conformité veille à conjuguer efficacement évolution et sécurité juridique. La conformité s'inscrit à cet endroit dans le respect des orientations stratégiques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA suivant lesquelles les plus grandes réactivité et simplicité ne feront pas l'économie de la qualité.

La conformité contribue à ce que les activités d'assurance soient déployées dans le respect de la législation, de la réglementation et plus largement des normes ainsi que des engagements déontologiques qui les régissent.

Notamment, elle contribue à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance des entreprises et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts des filiales et mutuelles du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité a maintenu un fort engagement tout au long de l'exercice 2018 en vue de garantir une bonne prise en compte des deux réformes majeures que sont la réforme de la distribution d'assurance et la réforme de la protection des données à caractère personnel.

On soulignera, en matière de déontologie, l'introduction en 2018 d'une faculté de signalement permettant à tout collaborateur de révéler, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général dont il aurait connaissance.

En vue de garantir l'indépendance de son exercice, la conformité est déchargée de toute fonction commerciale, financière ou opérationnelle.

En application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, la conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;

- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations. À cet égard, il est précisé qu'une procédure et des outils adaptés permettent de recenser et de qualifier efficacement les réclamations. Également, les réclamations sont annuellement analysées en relation avec les lignes de métier en vue d'identifier les points d'amélioration ;
- veiller à un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme efficace ;
- justifier d'une organisation et de moyens permettant l'efficace et rapide détection des assurés décédés, puis l'identification des bénéficiaires en vue du règlement des capitaux dus. Les plus amples précisions figurent au rapport sur les démarches réalisées et les moyens mis en œuvre en la matière, établi en application de l'arrêté du 24 juin 2016 portant application des articles L.132-9-3-1 et L.132-9-4 du Code des assurances et consultable sur internet (<http://acm.fr/>).

Si la conformité intervient en amont, notamment en vue de contribuer au déploiement de produits et services conformes, elle intervient aussi en aval en opérant des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité sont partie intégrante du plan de contrôle des filiales et mutuelles du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la conformité s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux différentes

branches d'activité avec lesquels elle établit un lien fonctionnel. Également, elle travaille en relation avec les filières partenaires, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique et l'audit. Enfin, elle dispose d'un accès direct à la Direction effective.

### Reporting

Le Responsable de la conformité est invité à chaque réunion du Comité d'audit et des risques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Les Conseils du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA apprécient annuellement le bilan des actions de la conformité ainsi que le plan d'action proposé pour l'exercice suivant.

Pour 2019, en cohérence avec les travaux au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la conformité veillera tout d'abord à la finalisation des travaux exigés par la réforme de la distribution d'assurance. Il s'agit essentiellement de contrôler le bon déploiement d'une révision régulière des produits, garantissant que ceux-ci demeurent en adéquation avec les besoins de la clientèle.

Également, la conformité poursuivra les travaux en matière de protection des données à caractère personnel. Il s'agit de finaliser la documentation justifiant que les activités sont menées dans le respect de la législation relative à la protection des données. Il s'agit aussi de veiller à ce que les données personnelles des clients ne soient conservées que pour une durée proportionnée et légitime.

## E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Le service d'audit interne conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

### 1. Indépendance

Le service d'audit interne des ACM est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le service est rattaché hiérarchiquement à la Direction effective à qui il rapporte directement.

Le Responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la Direction effective à tout moment et au moins une fois par an au Comité d'audit du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre du GACM, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le Responsable de la fonction audit

interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du Conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le Président du Directoire et le Directeur Général du GACM SA. Dans un second temps, elle peut transmettre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le Directoire ou le Comité d'audit de cette démarche.

### 2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le Responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

### 3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le Conseil de surveillance du GACM. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

### 4. Planification de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC sont déléguées au Contrôle Périodique Réseau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant au Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au Contrôle Périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*). Le plan d'audit est

déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la Présidence du Directoire et le Contrôle Périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le Comité d'audit.

L'Inspection Générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et l'audit Groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA sont validées par le Comité d'audit du GACM.

### 5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au Directeur de la branche concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la Direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'actions et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

## F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle du GACM SA est définie dans la politique de la fonction actuarielle du GACM SA, commune à toutes les sociétés qui le composent, validée par le Conseil de surveillance.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM SA se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers du GACM SA, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits, les nouvelles garanties, la politique de souscription et les grandes orientations en matière de réassurance ;

- la participation au dispositif de qualité des données pour les différentes sociétés du GACM SA ;
- la validation des modèles Solvabilité II ;
- la rédaction du rapport annuel de la fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur les politiques de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

Dans le cadre de la coordination du calcul des provisions techniques, la fonction actuarielle n'effectue pas le calcul des engagements techniques prudentiels ; celui-ci est réalisé par des équipes dédiées « Calculs Solvabilité II ».

Cette séparation entre la fonction actuarielle et les équipes Calculs Solvabilité II permet d'assurer un processus de validation des passifs Solvabilité II, qui relève de la responsabilité de la fonction actuarielle, indépendamment du processus d'évaluation.

## G. SOUS-TRAITANCE

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA bénéficie de l'expertise des filiales dédiées du Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la réalisation de certaines activités essentielles.

On évoquera à cet endroit la fourniture et la mise à disposition, la maintenance et l'entretien de matériels, logiciels et applicatifs par la société Euro-Information, la gestion administrative du personnel par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou la gestion de la formation par CM-CIC Formation. Également, les intermédiaires en assurances des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent en charge un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités du groupe Cofidis Participations bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs. Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures ne relevant pas de la supervision du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel demeure quant à elle exceptionnelle. Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA privilégie en effet la maîtrise directe de ses activités, ainsi que le souligne la politique d'externalisation. Seule se démarque à cet égard la société Sérénis Assurances SA, dont l'activité est orientée vers le courtage. Sérénis Assurances SA recourt à un réseau de courtiers et peut leur confier des actes de gestion et une délégation de gestion des sinistres constitutifs d'une sous-traitance.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

## H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance du GACM SA n'est à apporter.

# 3

## PROFIL DE RISQUE



<b>A. INTRODUCTION</b>	<b>38</b>	<b>E. RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>43</b>
		1. Descriptions des principaux risques	43
<b>B. RISQUE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>38</b>	2. Exposition au risque	43
1. Descriptions des principaux risques	38	3. Gestion du risque	43
2. Exposition au risque	39	4. Analyse de sensibilité au risque	44
3. Gestion du risque	39	<b>F. RISQUES OPÉRATIONNELS</b>	<b>44</b>
4. Analyse de sensibilité au risque	40	1. Descriptions des principaux risques	44
<b>C. RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>40</b>	2. Exposition au risque	44
1. Descriptions des principaux risques	40	3. Gestion du risque	44
2. Exposition au risque	41	<b>G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b>	<b>45</b>
3. Gestion du risque	41	1. Description des principaux risques	45
4. Analyse de sensibilité au risque	42	2. Exposition au risque	45
<b>D. RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>42</b>	3. Gestion du risque	45
1. Descriptions des principaux risques	42	<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>45</b>
2. Exposition au risque	42	1. Dépendance entre les risques	45
3. Gestion du risque	43		
4. Analyse de sensibilité au risque	43		

## A. INTRODUCTION

Le risque de marché est inhérent à l'activité d'assurance, notamment à l'assurance-vie. C'est donc un des risques les plus importants du GACM SA.

Au-delà du risque de marché, les principaux risques sont les risques de souscription en assurance-vie, en assurance santé et en assurance non-vie, puis les risques opérationnels.

Le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2018, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

*Détail du SCR  
en millions d'euros*

SCR de marché	4 325
SCR de contrepartie	318
SCR de souscription vie	1 016
SCR de souscription santé	927
SCR de souscription non-vie	786
SCR incorporel	0
<b>BSCR</b>	<b>5 379</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>488</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 573</b>
<b>SCR<sub>diversifié</sub></b>	<b>5 294</b>
<b>SCR<sub>ot</sub></b>	<b>85</b>
<b>SCR FINAL</b>	<b>5 379</b>

Le SCR<sub>ot</sub> est composé du besoin en capital des sociétés non assurantielles et des sociétés d'assurance sur lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques en raison des activités variées du Groupe.

## B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1. Descriptions des principaux risques

Par ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne, en retraite, en assurance non-vie et santé, le Groupe est exposé aux risques de souscription d'assurance-vie, non-vie et santé.

#### Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité. Le risque de mortalité pèse particulièrement sur l'activité de prévoyance et l'assurance emprunteurs. Le risque de longévité est présent sur les portefeuilles de rentes, de dépendance et de retraite.

#### Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité. Ce risque pèse particulièrement sur le portefeuille d'assurance emprunteurs.

#### Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de pertes financières liées à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur.

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

#### Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé (non similaire à la vie) sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;



- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

### Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

Le Groupe gère un large panel de produits d'assurance de personnes et de produits d'assurance non-vie et santé sur le territoire européen (principalement en France qui représente 95 % du chiffre d'affaires). Le portefeuille est principalement constitué d'une clientèle de particuliers. Il présente donc un faible risque de concentration.

Le GACM SA a étudié l'adéquation de son profil de risque avec la formule standard et a conclu que l'utilisation du SCR formule standard était adaptée pour mesurer les risques du Groupe.

#### SCR de souscription vie

Le SCR de souscription vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

*Détail du SCR  
en millions d'euros*

SCR mortalité	367
SCR longévité	229
SCR incapacité/invalidité	7
SCR rachat	672
SCR frais	219
SCR révision	3
SCR catastrophe	125
<b>SCR DE SOUSCRIPTION VIE</b>	<b>1 016</b>

Les principaux risques de souscription vie sont les risques de rachat et de mortalité.

#### SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

*Détail du SCR  
en millions d'euros*

SCR santé SLT	763
SCR santé NSLT	261
SCR catastrophe	19
<b>SCR DE SOUSCRIPTION SANTÉ</b>	<b>927</b>

Les principaux risques de souscription santé du GACM SA sont les risques similaires à la vie (incapacité et invalidité), liés en grande partie au portefeuille emprunteurs, puis les risques non similaires à la vie, liés en grande partie aux portefeuilles santé et prévoyance individuelle.

#### SCR de souscription non-vie

Le SCR de souscription non-vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

*Détail du SCR  
en millions d'euros*

SCR Primes et Réserves	725
SCR rachat	23
SCR catastrophe	171
<b>SCR DE SOUSCRIPTION NON-VIE</b>	<b>786</b>

Les principaux risques de souscription non-vie du GACM SA sont les risques de primes et réserves (notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile) et, dans une moindre mesure, les risques de catastrophe.

### b. Évolution du risque

L'année 2018 a été marquée par la réalisation de l'opération de fusion-absorption de NEA SA. Cette fusion a permis au GACM SA de consolider ses positions en France et en Europe.

L'analyse des principaux risques du GACM SA avant et après fusion ne met pas en évidence un changement significatif du profil de risque du Groupe.

### c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat important.

Étant donné la clientèle de particuliers du Groupe, le risque de concentration est faible.

## 3. Gestion du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

### a. Politique d'atténuation du risque

#### Réassurance

Le Groupe dispose d'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du Groupe en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- la responsabilité civile des contrats automobile et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les contrats dépendance ;
- les risques liés aux événements naturels (tempêtes, inondations, etc.).

#### Risque de rachat

Des travaux ont été menés pour réviser la gamme de produits d'assurance emprunteurs afin de l'adapter aux évolutions législatives.

Afin de faire face au risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros des sociétés vie du Groupe, une politique de dotation à la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été menée ces dernières années. Cette PPE pourra être reprise afin de servir un taux compétitif sur les contrats d'épargne en euros les années de remontée de taux d'intérêt et permettra ainsi de limiter les rachats.

## b. Suivi du risque

Les suivis des risques de souscription décrits ci-dessus sont réalisés par entité et par branche d'activité.

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard, décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels définis ci-après.

### Suivi risques non-vie

Le niveau de sinistralité de chaque branche est particulièrement surveillé. En cas de dérive de la sinistralité, les évolutions de tarification à appliquer sont calculées et proposées à la Direction générale.

### Suivi permanent assurance emprunteurs

L'évolution des ratios règlements/primes est suivie trimestriellement ainsi que les demandes de résiliation des contrats.

### Suivi permanent épargne

Le portefeuille d'épargne des sociétés vie du GACM SA fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance des entités du Groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements défavorables testés sont fonction du risque propre de chaque entité du Groupe :

- une hausse des rachats massifs sur les contrats d'épargne ou des résiliations des contrats pour l'assurance emprunteurs ;
- une dérive de la sinistralité en incapacité/invalidité ou en non-vie.

## C. RISQUE DE MARCHÉ

### 1. Descriptions des principaux risques

Le Groupe est exposé aux risques de marché, notamment le risque de taux, le risque actions et assimilés et le risque immobilier. Le risque de crédit, incluant le risque de spread, est traité dans le chapitre suivant.

#### Risque de taux

En assurance-vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- *un risque à la hausse des taux* : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- *un risque à la baisse des taux* : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques en cas de baisse des taux.

#### Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

#### Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque, plus important, provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.



## Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

Les actifs financiers des entités du GACM SA sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2018 (en Valeur Nette Comptable [VNC]), hors actifs en représentation des contrats en unités de compte) est la suivante :

En VNC	31.12.2018
Produits de taux	75 %
Obligations souveraines	19 %
Obligations d'entreprises	53 %
Autres obligations et fonds	4 %
Actions et assimilés	12 %
Participations	1 %
Immobilier	5 %
Monétaire	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

Périmètre : ACM Vie SA, ACM Vie Mutuelle, ICM LIFE, NELL, NELB, ACM IARD SA, MTRL, Partners, Sérénis Assurances. Hors GACM Espagne.

Le portefeuille d'actifs du GACM Espagne est principalement investi en obligations (plus de 77 % de l'actif).

### SCR

Le risque de marché représente 55 % du SCR global de GACM SA.

Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros des sociétés vie du GACM SA.

Détail du SCR  
en millions d'euros

SCR taux	856
SCR actions	1 694
SCR immobilier	442
SCR spread	1 987
SCR change	120
SCR concentration	253
<b>SCR DE MARCHÉ</b>	<b>4 325</b>

Les principaux risques de marché sont les risques de spread, actions et taux.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de spread est traité dans le chapitre suivant.

### b. Évolution du risque

La fusion avec NEA SA a entraîné une légère hausse de la part en actifs risqués et une augmentation des placements indirects, mais l'analyse des principaux risques du GACM SA avant et après fusion n'a pas mis en évidence un changement significatif du profil de risque des sociétés du Groupe.

Sur l'année 2018, la part des différentes catégories d'actifs est restée quasiment stable sur les entités vie. Sur les entités non-vie, la part du monétaire a diminué au profit des produits de taux.

### c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les limites et conditions sur les placements financiers sont décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la Direction Financière. Elles intègrent le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM SA.

Des critères sur des objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger les sociétés contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le Comité financier, composé de membres de la Direction générale, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le Conseil de surveillance du GACM SA.

Au-delà des achats de couverture, une politique de gestion de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) permet de réduire l'exposition au risque de hausse des taux sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie du Groupe. Le risque de baisse des taux sur ces sociétés est également limité par la commercialisation de contrats en euros à Taux Annuel Garanti (TAG), révisable chaque année en fonction de l'évolution du rendement des actifs.

## b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la Direction des Investissements lui permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et notation, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

## D. RISQUE DE CRÉDIT

### 1. Descriptions des principaux risques

#### Risque de spread

Le risque de spread (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, le Groupe utilise les notations des agences de notation.

#### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

##### Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprises.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

En VNC	31.12.2018	31.12.2017 pro forma
AAA-A	79 %	76 %
BBB ou moins - Non noté	21 %	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

*Périmètre* : ACM Vie SA, ACM Vie Mutuelle, ICM LIFE, NELL, NELB, ACM IARD SA, MTRL, Partners, Sérénis Assurances. Hors GACM Espagne.

### 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité des capitaux propres et du ratio de Solvabilité II sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance du Groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements testés sont notamment :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

La France est le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines des entités françaises du Groupe.

Le portefeuille obligataire du GACM Espagne est constitué à plus de 90 % d'obligations notées A, en raison de la prépondérance d'obligations émises par l'État espagnol dans le portefeuille.

#### Autres expositions

Le Groupe a recours à la réassurance et réalise des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie.

#### SCR

Le SCR de spread est le risque le plus important du module de risque de marché de la formule standard de Solvabilité II.

Le SCR de contrepartie représente 4 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines en portefeuille est restée stable sur l'année 2018. Toutefois, la part des obligations d'entreprises financières a légèrement diminué au profit des autres entreprises.

#### c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de notation et de maturité.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

#### Risque de spread

La gestion du risque de spread et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été définies.

#### Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties : les contreparties sont soumises à une contrainte de notation minimum ;
- des limites de positions par contrepartie ;
- un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non investment grade (notation BB+ ou inférieure), la Direction financière sera informée ;

- les titres mis en nantissement sont soumis à un certain nombre de critères (couverture à tout moment de l'engagement, libellés en euros, etc.).

### b. Suivi du risque

#### Suivi et analyse réguliers du risque de spread

Le suivi du risque de spread des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

#### Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de Comités dédiés.

Dans le cadre de la réassurance, la Direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance du Groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements testés sont notamment :

- une hausse des *spread* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spread* des obligations souveraines.

## E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

### 1. Descriptions des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

Au 31 décembre 2018, la majorité des actifs, hors UC, détenus par le GACM SA sont liquides.

#### SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

#### c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs ;
- des stress tests de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins du Groupe en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

#### b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie permettant aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un « plan d'urgence liquidité » qui permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des sociétés vie du Groupe et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

### c. Bénéfice attendu dans les primes futures

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions *Best Estimate* et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année par entité.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (3 ans) les positions en actifs cessibles des sociétés vie sont suffisantes pour faire face à une situation de stress sur le passif. Sur les sociétés non-vie en continuité d'exploitation, les flux de passif sont largement financés en prenant en compte les primes de l'année.

Les stress tests de liquidité montrent également que le GACM SA peut faire face à un choc de rachats massifs sur les fonds d'épargne en euros (30 % des encours à 1 an).

## F. RISQUES OPÉRATIONNELS

### 1. Descriptions des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 6 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel dans les exigences en capital du GACM SA reste stable sur l'année 2018.

#### c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour le GACM SA.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le Groupe. Elle décrit la stratégie retenue par le Groupe, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège du Groupe (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français (8 centres interconnectés), espagnol (2), belge (1) et luxembourgeois (1).

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs de la Direction financière : ils ont pu retrouver leur environnement de travail et reprendre leur activité.

Les Plans de Continuité d'Activité sont actualisés de façon à rester mobiles et couvrants.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le Comité sécurité, animé par le Responsable de la sécurité des systèmes d'information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Le GACM SA est associé, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

## b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

# G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

## 1. Description des principaux risques

Le GACM SA est également exposé au risque de non-conformité et aux risques émergents.

### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

### Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé.

Le cyber-risque est intégré dans la cartographie des risques informatiques et fait l'objet d'une fiche de risques spécifiques « sécurité des systèmes d'information ».

### Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt le Groupe par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risques principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

## 2. Exposition au risque

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Pour le cyber-risque, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis. Une étude à la fois sur les impacts quantitatifs et qualitatifs du cyber-risque est réalisée.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, le GACM SA peut être soumis au risque de dégradation de sa réputation suite à une mauvaise prise de décision ou à une mauvaise image du groupe bancaire.

## 3. Gestion du risque

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. Également, la conformité travaille en relation avec la conformité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Une garantie d'assurance avec un porteur de risque externalisé au Groupe permet de couvrir le cyber-risque.

# H. AUTRES INFORMATIONS

## 1. Dépendance entre les risques

Le Groupe mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard de Solvabilité II. La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre les sous-modules de

risques. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre les risques en raison de ses activités variées, exercées par le biais de ses différentes filiales opérationnelles.

Il n'y a pas de risque spécifique au niveau du Groupe.



# 4

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



<b>A. ÉVALUATION DES ACTIFS</b>	<b>49</b>	<b>D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES</b>	<b>54</b>
1. Valorisation des actifs incorporels et frais reportés	49	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	54
2. Méthode de valorisation des actifs financiers	49	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	54
3. Valorisation des actifs financiers	51		
4. Autres actifs	51		
<b>B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>52</b>		
1. Tableau récapitulatif par activité	52		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	52		
3. Hypothèses principales	53		
4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques	53		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	53		
6. Créances de réassurance	54		
<b>C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>54</b>		

# 4 VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

<i>Actifs en millions d'euros</i>	<b>Solvabilité II</b>	<b>Comptes IFRS</b>	<b>Réévaluations</b>
Goodwill	0	137	- 137
Frais d'acquisition différés	0	110	- 110
Immobilisations incorporelles	0	39	- 39
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	151	116	34
Actifs d'impôts différés	3	24	- 21
Excédent du régime de retraite	1	0	1
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	115 003	113 274	1 729
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	12 178	12 177	1
Prêts et prêts hypothécaires	2 877	2 876	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	298	348	- 50
Autres actifs	673	693	- 20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	261	261	- 1
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>131 446</b>	<b>130 057</b>	<b>1 389</b>

<i>Passifs en millions d'euros</i>	<b>Solvabilité II</b>	<b>Comptes IFRS</b>	<b>Réévaluations</b>
Provisions techniques non-vie	2 420	2 646	- 226
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	94 186	94 550	- 364
Provisions techniques UC et indexés	11 793	12 129	- 336
Autres passifs	9 870	9 310	559
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>118 269</b>	<b>118 636</b>	<b>- 366</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 177</b>	<b>11 422</b>	<b>1 755</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.



## A. ÉVALUATION DES ACTIFS

Conformément à l'article 75 de la Directive 2009/138/CE, les actifs et passifs du bilan Solvabilité II sont évalués en juste valeur définie comme le montant pour lequel ces actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs et passifs financiers sont valorisés en valeur de marché si le marché est actif ou, à défaut, par un modèle d'évaluation sur la base de paramètre observables ou non.

Les actifs financiers hors immobilier relevant de la norme IAS 39 sont valorisés en valeur de marché par référence à la norme IAS 39 du référentiel IFRS.

Les immeubles de placement sont valorisés en valeur d'expertise conformément à la norme IAS 40.

<i>Actifs en millions d'euros</i>	<b>Solvabilité II</b>	<b>Comptes IFRS</b>	<b>Réévaluations</b>
Goodwill	0	137	- 137
Frais d'acquisition différés	0	110	- 110
Immobilisations incorporelles	0	39	- 39
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	151	116	34
Actifs d'impôts différés	3	24	- 21
Excédent du régime de retraite	1	0	1
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	115 003	113 274	1 729
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	12 178	12 177	1
Prêts et prêts hypothécaires	2 877	2 876	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	298	348	- 50
Autres actifs	673	693	- 20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	261	261	- 1
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>131 446</b>	<b>130 057</b>	<b>1 389</b>

### 1. Valorisation des actifs incorporels et frais reportés

Les goodwill sont valorisés à zéro dans le bilan Solvabilité II, car non échangeables sur un marché actif.

Les frais et les chargements d'acquisition reportés en IFRS sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

Les actifs incorporels autres que les goodwill peuvent être reconnus dans le bilan Solvabilité II pour une valeur non nulle si :

- ils sont identifiables ;
- l'entreprise peut obtenir des bénéfices économiques futurs,
- ils ont une valeur disponible sur un marché actif.

### 2. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché via le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas significative, sur une alimentation « manuelle » des cours.

#### Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, nous récupérons également la codification suivante pour la place 186 :

#### Moyenne cours offert-demandé

Pour cette place aussi appelée Xtrakter, il n'y a pas de dernier cours coté mais afin d'avoir des actifs estimés à leur juste valeur, les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à Xtrakter pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par Xtrakter pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

Enfin pour certains titres (soit 1 % des actifs valorisés), le cours récupéré correspond soit au cours demandé, soit au prix indicatif officiel, soit au fixing d'ouverture, soit à un cours fourni par le dépositaire.

#### La valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2018 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons principales suivantes :

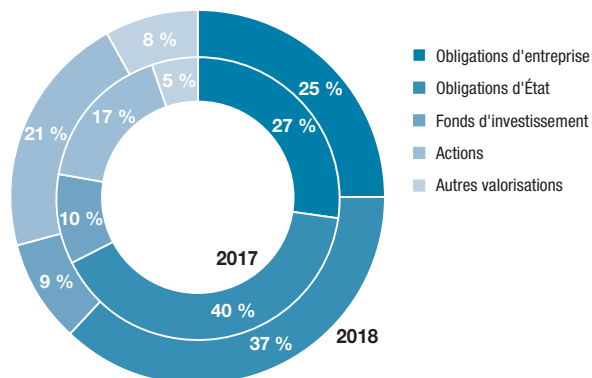
- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour les actifs structurés, mise en place d'une double valorisation ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque etc.) ;
- pour les fonds d'investissement (de capital risque, de dette, de gestion alternative...), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les prêts, les CDN en adossement de pension, les dépôts, les liquidités et les titres achetés avant l'arrêté des comptes et qui n'ont pas coté depuis l'acquisition, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché. 84,1 % des actifs sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. Les 15,9 % restant correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations via essentiellement le contributeur de données BLOOMBERG (5,7 %), toujours en valeur de marché, de fonds d'investissement (2,7 %), de participations et d'immobilier (1,5 %), de prêts, liquidités et CDN de pensions valorisés en prix de revient (4,7 %).

### 3. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société GACM SA, hors coupon couru, sont principalement composés d'obligations d'État et d'obligations d'entreprise pour respectivement 37 % et 25 % (40 % et 27 % pour 2017).

#### → RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



### 4. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,51 % du total bilan, soit 673 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	2018	2017 pro forma	2017	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	307	314	300	- 7
Créances nées d'opérations de réassurance	6	17	15	- 11
Autres créances (hors assurances)	359	242	207	117
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1	19	0	- 18
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>673</b>	<b>592</b>	<b>522</b>	<b>80</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

## B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II du GACM SA se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Provisions <i>Best Estimate</i></b>	<b>Marge pour risque</b>	<b>Total Provisions SII</b>
Non-Vie	1 903	206	2 110
Santé NSLT	245	66	311
Santé SLT	1 005	183	1 187
Vie (hors Santé SLT et UC)	92 139	859	92 999
UC	11 631	162	11 793
<b>TOTAL</b>	<b>106 924</b>	<b>1 476</b>	<b>108 399</b>

Les provisions *Best Estimate* du Groupe sont constituées de la somme des provisions *Best Estimate* par entité, après élimination de la réassurance intragroupe.

La marge pour risque du Groupe est constituée de la somme de la marge pour risque des entités consolidées.

### 2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

#### Provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des *cash-flows* générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéficiaires. Les hypothèses retenues sont en *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité II.

Solvabilité II précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance-vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les *cash-flows* issus du passif.

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la moyenne des *cash-flows* du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

#### Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du Règlement Délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

### 3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2019.

La correction pour volatilité est de 24 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Avec VA	Sans VA	Écart (en montant)	Écart (en %)
Provisions techniques SII brutes de réassurance	108 399	109 193	794	0,7 %
Fonds propres disponibles	11 323	10 739	- 584	- 5,2 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	11 323	10 739	- 584	- 5,2 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	11 320	10 733	- 588	- 5,2 %
SCR	5 379	5 908	528	9,8 %
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>211 %</b>	<b>182 %</b>	<b>- 29 pts</b>	<b>- 13,6 %</b>
MCR	2 318	2 525	207	8,9 %
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>488 %</b>	<b>425 %</b>	<b>- 63 pts</b>	<b>- 13,0 %</b>

Le ratio de couverture du SCR passe de 211 % à 182 %, soit une baisse de 29 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 488 % à 425 %, soit une baisse de 63 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

### 4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques

#### Épargne

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficile.

Une sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions *Best Estimate* est peu affecté par ce paramètre.

#### Non-vie et santé NSLT

Le niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques se situe dans la prise en compte de l'inflation pour l'estimation des sinistres non-vie et santé NSLT.

#### Santé SLT

Pour la branche santé SLT, le niveau d'incertitude réside dans les lois d'expérience. Ces lois sont mises à jour annuellement et des *backtestings* sont réalisés pour valider la fiabilité de ces lois.

### 5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

Les provisions *Best Estimate* sous Solvabilité II reposent sur des approches les plus réalistes possibles. Les provisions techniques des comptes sociaux relèvent quant à elles du Code des assurances et du règlement ANC 2015-11 et répondent donc à un autre environnement normatif : elles doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements de la société vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats.

Dans le bilan prudentiel, les provisions *Best Estimate* épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les *cash-flows* futurs, revalorisés de la participation aux bénéfices future pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions *Best Estimate* de l'assurance des emprunteurs et de l'assurance santé SLT reposent sur des lois d'expérience les plus réalistes possibles. Elles diffèrent des provisions techniques des comptes sociaux notamment sur les aspects suivants :

- les provisions *Best Estimate* peuvent être globalement négatives, alors que ceci est exclu pour les provisions techniques des comptes sociaux par le mécanisme d'agrégation des provisions calculées ligne à ligne ; Les provisions *Best Estimate* incluent la modélisation de rachats alors que les provisions techniques des comptes sociaux se basent sur une projection de flux jusqu'à l'extinction des contrats sans rachat possible ;
- les provisions *Best Estimate* sont actualisées avec une courbe des taux alors que les provisions techniques des comptes sociaux le sont avec un taux unique, indépendant de l'échéance du flux.

En assurance non-vie et santé NSLT, la principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions *Best Estimate* brutes provient de la méthodologie de calcul employée. Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur les sinistres à déroulement court sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

## 6. Créances de réassurance

Les créances de réassurance internes sont éliminées dans les comptes consolidés. Les créances résiduelles (hors Groupe)

sont maintenues à hauteur de leur valeur dans les comptes statutaires, le risque de défaut étant jugé non significatif s'agissant de créances à très court terme.

## C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 7,5 % du total bilan, soit 9 870 millions d'euros et sont composés à près de 80 % d'autres dettes (hors établissements de crédit). La décomposition des autres passifs est la suivante :

En millions d'euros	2018	2017 pro forma	Var.	2017
Dettes nées d'opérations de réassurance	7	14	- 7	11
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	189	184	4	184
Dettes nées d'opérations d'assurance	133	186	- 54	100
Autres dettes (hors assurance)	340	371	- 31	311
Provisions autres que les provisions techniques	8	39	- 31	36
Dérivés	12	0	12	0
Dettes envers les établissements de crédit	292	510	- 218	440
Autres dettes (hors établissements de crédit)	7 900	5 459	2 441	5 459
Dettes subordonnées	319	325	- 6	0
Passifs d'impôts différés	626	782	-100	726
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	44	49	- 5	48
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>9 870</b>	<b>7 920</b>	<b>2 554</b>	<b>7 315</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne sont pas revalorisés sous Solvabilité II.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante :

- sociétés françaises : 25,83 % ;
- société belge : 25 % ;
- sociétés espagnoles : 25 % ;
- sociétés luxembourgeoises : 26,01 %.

Les impôts différés s'élèvent à 626 millions d'euros et correspondent :

- à la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur ;
- aux éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- aux retraitements de consolidation.

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ». L'impôt différé actifs résiduel de 3 millions d'euros correspond à l'impôt des filiales étrangères du GACM SA.

## D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

### 2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Les hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

# 5

## GESTION DU CAPITAL



<b>A. FONDS PROPRES</b>	<b>56</b>	<b>C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>60</b>
1. Politique de gestion des fonds propres	56		
2. Écart avec les fonds propres consolidés	56		
3. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	58	<b>D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ</b>	<b>60</b>
<b>B. SCR ET MCR</b>	<b>59</b>	<b>E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>60</b>
1. Ratios de solvabilité	59		
2. Points méthodologiques	59		
3. Résultats	59		

## A. FONDS PROPRES

### 1. Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer presque intégralement dans la catégorie « fonds propres Tier 1 non restreints ».

On note cette année l'apparition d'emprunts subordonnés suite à la fusion avec NEA, qui sont classés en fonds propres Tier 2 : le titre subordonné émis en juin 2014 a été classé en Tier 2 en vertu des clauses transitoires permettant, pour les éléments émis avant la date d'adoption de la réglementation et ce pendant une période de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de SII, de considérer la classification admise en Solvabilité I. Les emprunts subordonnés émis en décembre 2015 et mars 2016 respectent les critères d'éligibilité au Tier 2.

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie

par le Responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

Le Groupe s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* tels que définies dans l'article 82 du Règlement Délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, les équipes Solvabilité SII et Modélisation, qui sont en charge des calculs de provisions *Best Estimate* et de SCR, étudient la qualité des fonds propres du Groupe et vérifient que les règles de *tiering* imposées par Solvabilité SII sont bien respectées. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le Responsable de la fonction gestion des risques.

### 2. Écart avec les fonds propres consolidés

#### ■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017 pro forma	2017	Variations 2018-2017 pro forma	%
Capital social	1 241	1 241	1 119	0	0 %
Primes liées au capital social	1 932	1 933	1 005	- 1	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	8 248	8 078	8 032	170	2 %
<b>Capitaux propres IFRS (A)</b>	<b>11 422</b>	<b>11 252</b>	<b>10 156</b>	<b>169</b>	<b>2 %</b>
Réév. des placements	1 765	1 820	1 941	- 55	- 3 %
Réév. des provisions techniques	928	970	751	- 41	- 4 %
Autres ajustements de valeurs	- 334	- 359	- 367	25	7 %
Reconnaissance des impôts différés	- 604	- 590	- 563	- 14	- 2 %
<b>Réévaluation SII (B)</b>	<b>1 755</b>	<b>1 841</b>	<b>1 763</b>	<b>- 86</b>	<b>- 5 %</b>
<b>Capitaux propres SII (A + B)</b>	<b>13 177</b>	<b>13 093</b>	<b>11 920</b>	<b>83</b>	<b>1 %</b>
Capital social et primes liées au capital social	- 3 173	- 3 174	- 2 124	1	0 %
Fonds initial (mutuelles)	- 95	- 95	- 95	0	0 %
Intérêts minoritaires non éligibles	- 93	- 176	- 192	83	47 %
Position nette active d'impôts différés	- 3	- 3	- 3	0	5 %
Dividendes prévus et distribution	- 1 882	- 342	- 336	- 1 539	- 450 %
Ajustement sur fonds cantonnés	- 15	- 16	- 16	1	4 %
Autres fonds propres non disponibles	- 89	- 112	- 113	23	20 %
<b>Autres retraitements (C)</b>	<b>- 5 350</b>	<b>- 3 919</b>	<b>- 2 880</b>	<b>- 1 432</b>	<b>- 37 %</b>
<b>Réserve de réconciliation (A + B + C)</b>	<b>7 826</b>	<b>9 175</b>	<b>9 040</b>	<b>- 1 349</b>	<b>- 15 %</b>
Dividendes prévus et distribution	- 1 882	- 342	- 336	- 1 539	- 450 %
Participations déduites (article 229)	- 136	- 123	- 123	- 13	- 11 %
Intérêts minoritaires non éligibles	- 50	- 47	- 64	- 3	- 7 %
Ajustement sur fonds cantonnés	- 15	- 16	- 16	1	4 %
Autres fonds propres non disponibles	- 89	- 112	- 113	23	20 %
<b>Autres fonds propres non disponibles (D)</b>	<b>- 2 173</b>	<b>- 640</b>	<b>- 652</b>	<b>- 1 532</b>	<b>- 239 %</b>
<b>Dettes subordonnées (E)</b>	<b>319</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>- 6</b>	<b>- 2 %</b>
<b>FONDS PROPRES DISPONIBLES SII (A + B + D + E)</b>	<b>11 323</b>	<b>12 779</b>	<b>11 267</b>	<b>- 1 455</b>	<b>- 11 %</b>



## Évaluation des actifs/passifs SII (B)

L'évaluation en valeurs de marché des placements est détaillée dans le paragraphe « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions IFRS et les provisions Solvabilité II. Le calcul est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

Les autres ajustements de valeurs pour - 334 millions d'euros correspondent principalement à l'annulation des écarts d'acquisition IFRS, des frais d'acquisition reportés et à l'annulation des immobilisations incorporelles constituées au titre des différents portefeuilles de contrats acquis par la société et dont les flux sont déjà appréhendés dans la valorisation des provisions techniques Solvabilité II.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante, à savoir 25,83 % pour les sociétés françaises, 25 % pour les entités espagnoles, 25 % pour la filiale belge et 26,01 % pour les filiales luxembourgeoises.

La revalorisation du bilan SII induit mécaniquement des différences de valeurs par rapport à la comptabilité IFRS.

La constatation d'un impôt différé permet de tenir compte de l'impôt qu'il faudrait constater si ces revalorisations étaient effectivement matérialisées dans les comptes sociaux des sociétés (exemple : cessions des actifs revalorisés).

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

## Éléments déduits des fonds propres SII (D)

L'article 70 du Règlement Délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

### Les distributions de dividendes

Les dividendes au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2018 seront versés en numéraire à hauteur de 6 euros par

action pour un total de 480 millions d'euros, conformément à la proposition du Directoire.

Ce dividende sera majoré d'un dividende exceptionnel de 1 401 millions d'euros, soit un dividende total de 1 881 millions d'euros.

### Rappel des dividendes distribués

	31.12.2017	31.12.2016
Dividende net par action ( <i>en euros</i> )	4,20	3,50
Dividende global ( <i>en milliers d'euros</i> )	336 280	252 631

### Capitaux propres des filiales non consolidées

Le GACM SA possède des participations hors UE dans deux sociétés d'assurance d'un pays tiers qui ne seront pas consolidées : Astrée (Tunisie) et RMA-Watanya (Maroc).

La valeur de marché des titres de participations Astrée et RMA-Watanya est retraitée aux capitaux propres disponibles pour 136 millions d'euros.

### Les intérêts minoritaires non disponibles

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres dépassant la contribution du SCR solo pour le SCR Groupe est considérée comme non disponible et est donc retranchée des fonds propres du Groupe.

### Les retraitements des fonds cantonnés

Au niveau solo, plusieurs cantons réglementaires de retraite collective de type L441, PERE et PERP existent. Ces cantons ont été considérés comme non significatifs au sein du Groupe. Les résultats futurs de ces cantons (partie intégrante des capitaux propres SII) ne sont donc pas utilisables pour couvrir le SCR et le MCR du Groupe.

### Les autres fonds propres non disponibles

Suite à la mise en place des conventions d'affiliation, les fonds propres des mutuelles sont considérés comme disponibles pour le Groupe, à l'exception d'un pourcentage de la contribution au SCR Groupe d'ACM Vie Mutuelle et de la MTRL, qui sont déduits des fonds propres disponibles pour le Groupe.

### 3. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

#### Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA au 31 décembre 2018 s'élèvent à 11 323 millions d'euros. La quasi-totalité des fonds propres du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est classée en fonds propres de niveau 1 non restreint. Les fonds propres de

niveau 2 sont constitués des passifs subordonnés représentant 319 millions d'euros, soit 2,82 % des fonds propres disponibles. Les fonds propres de niveau 3 sont constitués des impôts différés actifs représentant 3 millions d'euros, soit 0,03 % des fonds propres disponibles.

<i>En millions d'euros</i>	<b>Total</b>	<b>Tier 1 - non restreint</b>	<b>Tier 1 - restreint</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
Capital social	1 241	1 241			
Primes liées au capital social	1 932	1 932			
Fonds initial (mutuelles)	95	95			
Impôt différé actif	3				3
Passifs subordonnés	319			319	
Réserve de réconciliation	7 826	7 826			
Intérêts minoritaires éligibles	43	43			
Participations déduites (article 229)	- 136	- 136			
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>11 323</b>	<b>11 001</b>	<b>0</b>	<b>319</b>	<b>3</b>

#### Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2018, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 11 323 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

<i>En millions d'euros</i>	<b>Total</b>	<b>Tier 1 - non restreint</b>	<b>Tier 1 - restreint</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
Capital social	1 241	1 241			
Primes liées au capital social	1 932	1 932			
Fonds initial (mutuelles)	95	95			
Impôt différé actif	3				3
Passifs subordonnés	319			319	
Réserve de réconciliation	7 826	7 826			
Intérêts minoritaires éligibles	43	43			
Participations déduites (article 229)	- 136	- 136			
<b>Fonds propres SII éligibles SCR</b>	<b>11 323</b>	<b>11 001</b>	<b>0</b>	<b>319</b>	<b>3</b>

#### Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2018, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 11 320 millions d'euros.

Les règles de limitation par *Tier* sur les fonds propres disponibles ont un impact limité sur les fonds propres SII

éligibles pour le MCR. En effet, seuls les fonds propres de niveau 3 sont limités pour la couverture du MCR, les fonds propres classés en *Tier 2* éligibles à la couverture du MCR ne dépassant pas le seuil autorisé de 20 % du MCR.

<i>En millions d'euros</i>	<b>Total</b>	<b>Tier 1 - non restreint</b>	<b>Tier 1 - restreint</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
Capital social	1 241	1 241			
Primes liées au capital social	1 932	1 932			
Fonds initial (mutuelles)	95	95			
Impôt différé actif	0				
Passifs subordonnés	319			319	
Réserve de réconciliation	7 826	7 826			
Intérêts minoritaires éligibles	43	43			
Participations déduites (article 229)	- 136	- 136			
<b>Fonds propres SII éligibles MCR</b>	<b>11 320</b>	<b>11 001</b>	<b>0</b>	<b>319</b>	<b>0</b>

## B. SCR ET MCR

### 1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

En millions d'euros	2018
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	11 323
SCR	5 379
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>211 %</b>

En millions d'euros	2018
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	11 320
MCR	2 318
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>488 %</b>

Le MCR s'élève à 2 318 millions d'euros, soit 43 % du SCR.

### 2. Points méthodologiques

#### a. Méthode utilisée

Le GACM SA calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Mesure transitoire actions

Le GACM SA n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

#### c. Transparensation

La transparensation concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative,

les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparensations que la société effectue sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

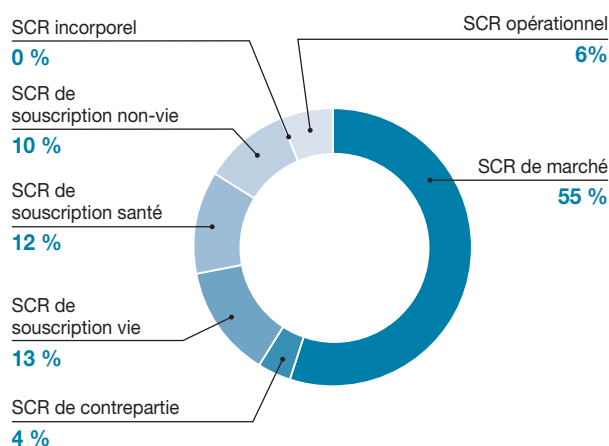
#### d. Ajustement pour impôt

Le GACM SA a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif net du bilan initial.

### 3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2018 s'élève à 5 379 millions d'euros :

Détail du SCR en millions d'euros	
SCR de marché	4 325
SCR de contrepartie	318
SCR de souscription vie	1 016
SCR de souscription santé	927
SCR de souscription non-vie	786
SCR incorporel	0
<b>BSCR</b>	<b>5 379</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>488</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 573</b>
<b>SCR<sub>diversifié</sub></b>	<b>5 294</b>
<b>SCR<sub>ot</sub></b>	<b>85</b>
<b>SCR FINAL</b>	<b>5 379</b>



Le SCR<sub>diversifié</sub> du GACM SA est principalement constitué du SCR de marché et, dans une moindre mesure, du SCR de souscription.

## C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Le Groupe n'est pas concerné par l'utilisation de ce sous-module.

## D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car le Groupe utilise la formule standard.

## E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

# 6

## ANNEXES



## S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	46
Actifs d'impôts différés	R0040	3 176
Excédent du régime de retraite	R0050	1 402
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	150 911
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	115 003 086
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	3 405 635
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 311 386
Actions	R0100	9 146 848
Actions - cotées	R0110	8 609 145
Actions - non cotées	R0120	537 703
Obligations	R0130	83 784 456
Obligations d'État	R0140	32 816 114
Obligations d'entreprise	R0150	49 005 916
Titres structurés	R0160	1 962 426
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	16 231 858
Produits dérivés	R0190	311
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	122 592
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	12 178 169
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 876 943
Avances sur police	R0240	81 780
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	2 795 162
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	297 860
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	47 116
Non-vie hors santé	R0290	46 105
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 010
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	250 745
Santé similaire à la vie	R0320	189 211
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	61 533
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	367
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	306 717
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 310
Autres créances (hors assurance)	R0380	358 764
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	260 882
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 115
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>131 445 747</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 420 390
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 109 836
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 903 395
Marge de risque	R0550	206 441
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	310 553
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	245 021
Marge de risque	R0590	65 532
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	94 186 056
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 187 354
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 004 536
Marge de risque	R0640	182 818
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	92 998 701
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	92 139 398
Marge de risque	R0680	859 303
Provisions techniques UC et indexés	R0690	11 792 927
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	11 631 293
Marge de risque	R0720	161 633
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 408
Provisions pour retraite	R0760	42 502
Dépôts des réassureurs	R0770	188 696
Passifs d'impôts différés	R0780	625 587
Produits dérivés	R0790	12 144
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	291 611
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	7 899 797
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	132 506
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	7 013
Autres dettes (hors assurance)	R0840	340 467
Passifs subordonnés	R0850	319 372
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	319 372
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 740
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>118 269 215</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>13 176 533</b>



Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

**S.05.01.02 - 02**

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	448 823	5 133 951	1 832 963	1 299 074	67	0	126	8 715 003
Part des réassureurs	R1420	20 959	920	27	6 438	0	231	0	28 576
Net	R1500	427 864	5 133 031	1 832 936	1 292 635	67	-231	126	8 686 427
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	448 507	5 133 952	1 832 963	1 298 811	66	0	126	8 714 424
Part des réassureurs	R1520	20 962	944	27	6 385	0	231	0	28 548
Net	R1600	427 545	5 133 008	1 832 936	1 292 427	66	-231	126	8 685 877
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	321 648	5 628 275	378 364	455 310	34 350	5 029	23	6 823 202
Part des réassureurs	R1620	230	337	0	1 519	13 008	1 844	251	17 188
Net	R1700	321 418	5 627 939	378 364	453 791	21 341	3 186	-228	6 806 014
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-31 500	670 977	-337 300	-32 918	-12 788	-22 134	39	234 099
Part des réassureurs	R1720	284	-217	0	-252	-3 985	-14 242	30	-18 381
Net	R1800	-31 785	671 194	-337 300	-32 665	-8 803	-7 893	9	252 480
Dépenses engagées	R1900	125 081	396 627	178 820	550 481	702	544	-45	1 252 211
Autres dépenses	R2500								5 218
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>								<b>1 257 429</b>



Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

### S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	108 399 372	0	0	794 050	0
Fonds propres de base	R0020	11 323 368	-1	0	-584 081	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	11 323 368	-1	0	-584 081	0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 379 053	0	0	528 453	0

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 241 035	1 241 035		
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 932 275	1 932 275		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	94 792	94 792		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	7 826 255	7 826 255		
Passifs subordonnés	R0140	319 372		0	319 372
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	3 176			3 176
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	92 889	92 889		
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	50 007	50 007		
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	136 419	136 419		
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	50 007	50 007		
<b>Total déductions</b>	R0280	186 426	186 426		
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	11 323 368	11 000 819	0	319 372
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	R0440				
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	11 323 368	11 000 819	0	319 372
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	11 320 192	11 000 819	0	319 372
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	11 323 368	11 000 819	0	319 372
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	11 320 192	11 000 819	0	319 372
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	2 317 503			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	4,88			
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0660	11 323 368	11 000 819	0	319 372
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	5 379 053			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	2,11			

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

### S.23.01.22 - 02

#### Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	13 176 533
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 881 569
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 364 167
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	15 223
Autres fonds propres non disponibles	R0750	89 319
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>7 826 255</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	891 809
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>891 809</b>

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2018

Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.22

#### Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	10 655 026		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	317 638		
Risque de souscription en vie	R0030	2 737 890		0
Risque de souscription en santé	R0040	926 559		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	785 550		0
Diversification	R0060	-3 171 064		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	37		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>12 251 635</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	488 172
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-6 873 107
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-572 677
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>5 294 023</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>5 379 053</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 317 503
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	85 030
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>5 379 053</b>

S.32.01.22

- 1 - Entrepise d'assurance vie
- 2 - Entrepise d'assurance non-vie
- 3 - Entrepise de réassurance
- 4 - Entrepise multibranche
- 5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE
- 6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE
- 7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212, paragraphe 1, point h), de la directive 2009/138/CE
- 8 - Etablissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier
- 9 - Institution de retraite professionnelle
- 10 - Entrepise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/85
- 11 - Entrepise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/85
- 12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE
- 13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE
- 14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/85
- 15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1er, point 55, du règlement (UE) 2015/85
- 99 - Autre

- 1 - Mutuelle
- 2 - Non mutuelle

- 1 - Dominante
- 2 - Significative

- 1 - Inscrite dans le contrôle du groupe
- 2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a))
- 3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b))
- 4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))

- 1 - Première méthode: consolidation intégrée
- 2 - Première méthode: consolidation proportionnelle
- 3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
- 4 - Première méthode: règles sectorielles
- 5 - Première méthode: Solvabilité II
- 6 - Première méthode: règles locales
- 7 - Première méthode: autres règles sectorielles
- 8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE
- 9 - Non incluse dans le contrôle du groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE
- 10 - Autre méthode

Entrepises dans le périmètre du groupe  
Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays où se trouve le siège social de chaque entreprise.

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
CO10	CO20	CO40	CO50	CO60	CO70	CO80	CO100	CO190	CO200	CO210	CO220	CO230	CO240	CO250	CO260
FR	LE/9695000JF035398979	SCI ACM SAINT AUGUSTIN	10	Société civile immobilière	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
BE	LE/5299000LAL2L7BEGE862	NORTH EUROPE LIFE BELGIUM	1	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
ES	LE/9598000MRMTU1FV6Q2U90	GACM ESPAÑA S.A.	5	Société anonyme	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000H0278KW04A17	FONCIERE MASSENA	10	Société anonyme	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000US3LOL14H0205	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	1	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
ES	LE/9598000PYUM4C7FAM919	ATLANTIS VIDA COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A.	1	Société anonyme	2	Dirección general de seguros y fondos de pensiones	0,90	1,00	0,90	1	0,90	1			1
FR	LE/9695000GFB86AQ23H11	SERENIS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000A7PB1MFH22061	MTRL LINE MUTUELLE POUR TOUS	4	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000RCGLRVKXWF10	GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL	5	Société anonyme	2		0,00	0,00	0,00	1	0,00	1			1
FR	LE/9695000C0TADK107FV08	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LIARD	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	0,97	1,00	0,97	1	0,97	1			1
FR	LE/96950007K0Z0R0K086	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SAM	1	Société d'assurance mutuelle	1	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
BE	LE/5493000VWGS8ZVCEWW94	PARTNERS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
LU	LE/2221000G1Q4NNDN0514	INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE	1	Société anonyme	2	Commissariat aux assurances	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
ES	LE/9598000GZ3KJ2KRLF866	AGRUPACION AMO D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES S.A.	4	Société anonyme	2	Dirección general de seguros y fondos de pensiones	0,95	1,00	0,95	1	0,95	1			1
FR	LE/9695000TNS4ET2W04889	BE ACM	10	Groupeement d'intérêt économique	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
ES	LE/9598000SS6R4K024746	AMOP S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		0,95	1,00	0,95	1	0,95	1			1
ES	LE/9598000CBAGEPY8X961	AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A.	2	Société anonyme	2	Dirección general de seguros y fondos de pensiones	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000SLUDK1W0R2890	SCI ACM TOMBE ISSORE	10	Société civile immobilière	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000P9PNCOLCE7175	SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	10	Société civile immobilière	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000MFMW0R0564	SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	10	Société civile immobilière	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	LE/9695000AH1P9NDH12N40	SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE ACM	10	Société civile immobilière	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
ES	LE/9598000CN2480T8LC01	TANGOPENSIONES ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A.	10	Société anonyme	2		0,95	1,00	0,95	1	0,95	1			1
FR	LE/9695000QMUAU5TLWA151	SCI ACM COTENTIN	10	Société civile immobilière	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
LU	LE/22210007D0VQ085Y29	NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG	1	Société anonyme	2	Commissariat aux assurances	1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
ES	SC/048259074	TANGOSGUROS MEDIACION SA	10	Société anonyme	2		0,88	1,00	0,88	1	0,88	1			1
FR	SC/432710135	ASSURANCES CREDIT MUTUEL SERVICES ACM SERVICES	10	Société anonyme	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
FR	SC/353933492	PROCOURTAGE	10	Société par actions simplifiée	2		1,00	1,00	1,00	1	1,00	1			1
ES	SC/862081716	ASISTENCIA AVANÇADA BCM, S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		0,95	1,00	0,95	1	0,95	1			1
ES	SC/878677218	ATLANTIS ASESORES, S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		0,80	1,00	0,80	1	0,80	1			1
ES	SC/470222857	ATLANTIS CORREDORIA DE SEGUROS Y CONSUJTORIA ACTUARIAL, S.A.	10	Société anonyme	2		0,60	1,00	0,60	1	0,60	1			1
ES	SC/863090351	ATLANTIS ASSESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISION, S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		0,80	1,00	0,80	1	0,80	1			1
FR	SC/8120481997	ASTREE ASSURANCES	4	Société anonyme	2	Comité général des assurances	0,30	0,00	0,30	2	0,30	1			8
ES	SC/063012660	AGRUPACION SERVIS ADMINISTRATIVUS A.L.E.	10	Groupeement d'intérêt économique	2		0,95	1,00	0,95	1	0,95	1			1
MA	SC/15207	ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCE	4	Société anonyme	2	Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale	0,22	0,00	0,22	2	0,00	1			8

